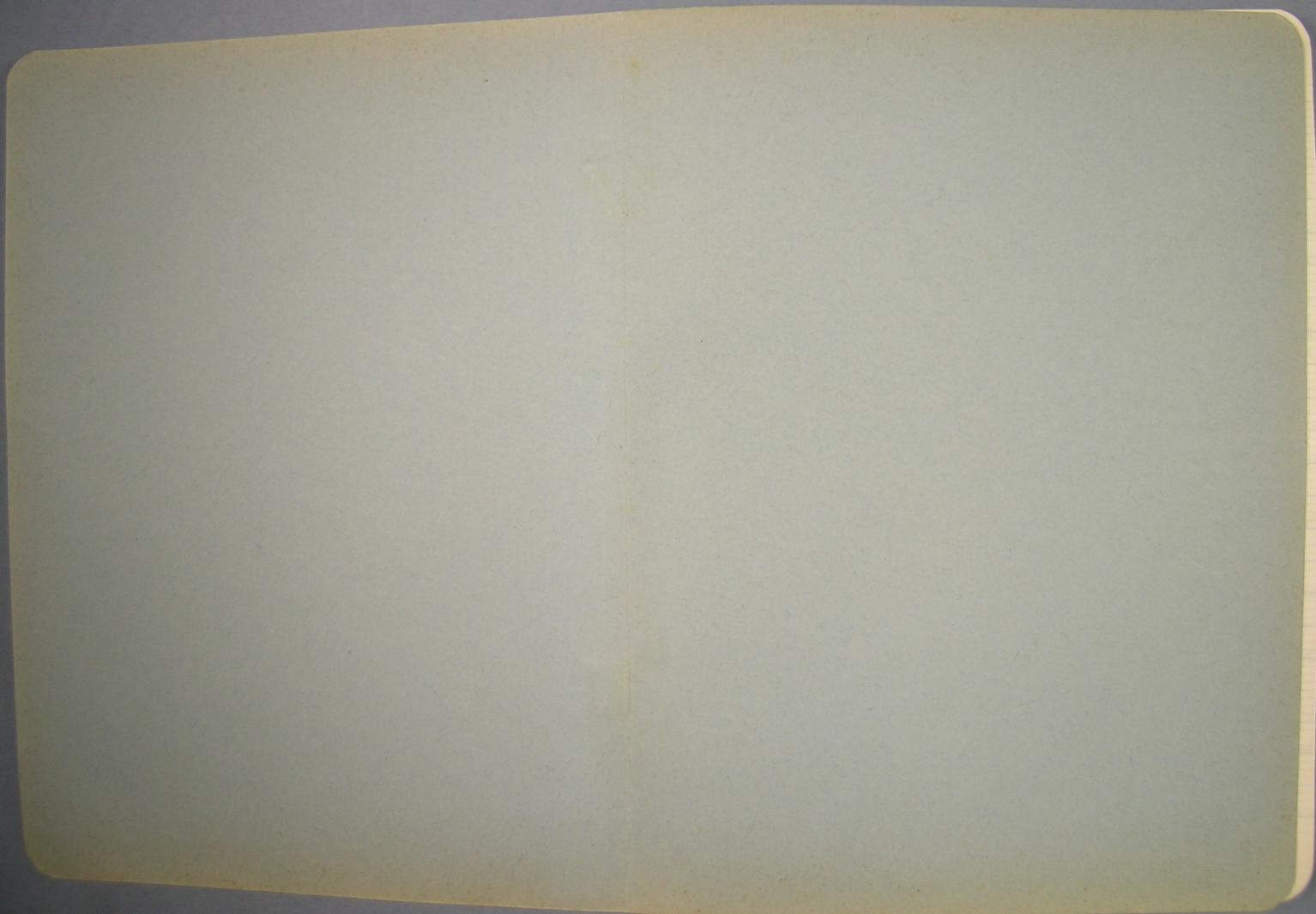


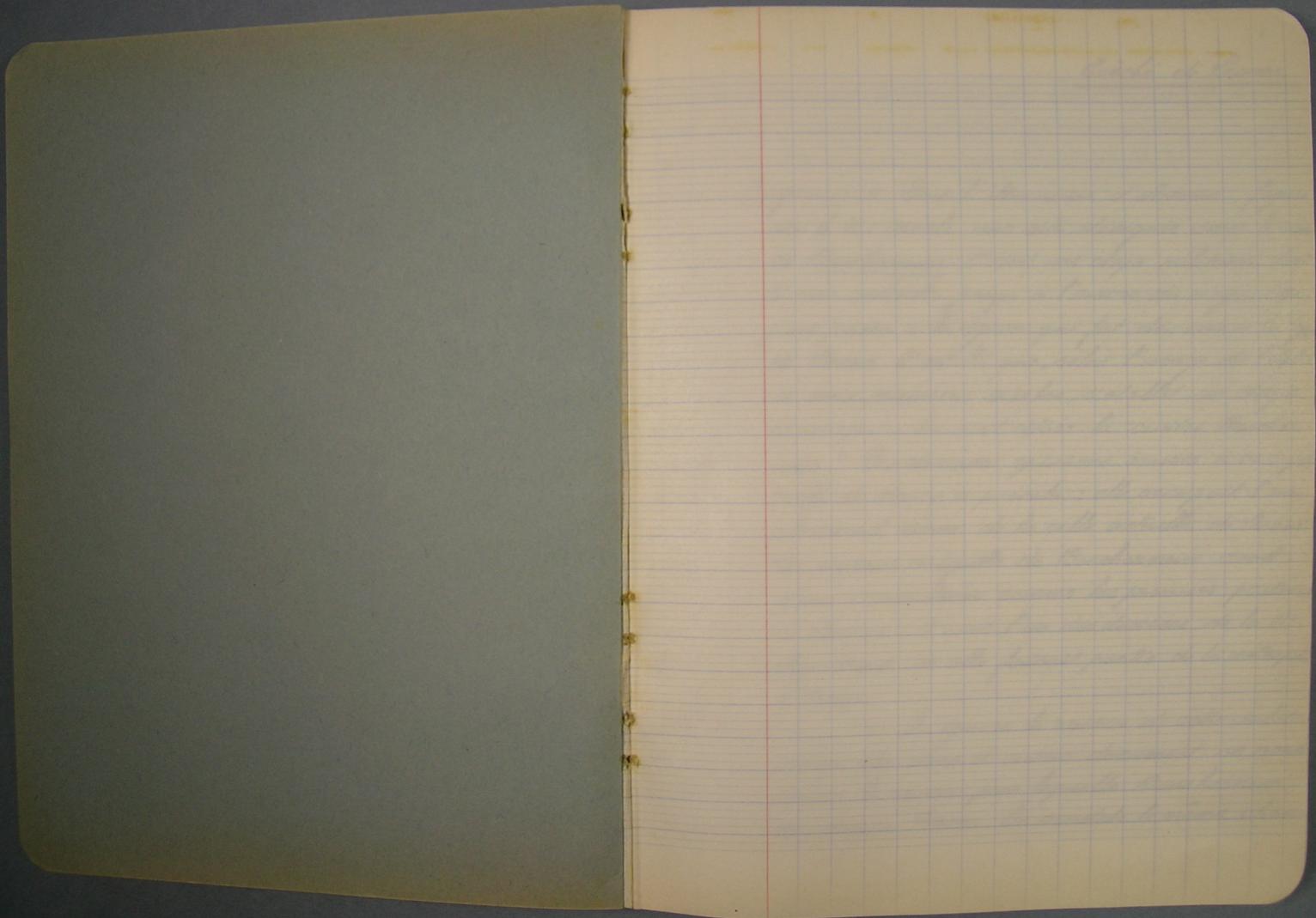


Champion



192 PAGES





Évêché de Lescar

Origines: 1: Dans l'"itinéraire d'Antonius", figure dès le III^e siècle une cité désignée sous le nom de Bencharamum. C'était une étape militaire dont le nom subsista jusqu'à l'aurore du moyen-âge, puis passa à la région qui fut dénommée le Département du Béarn. C'est là que, selon l'usage de l'époque aux premiers siècles, s'établit un siège épiscopal - Où était située la "civitas Bencharamum"? Des diverses opinions émises à ce sujet, celle de Marca a prevail : elle occupait l'emplacement même de la ville actuelle de Lescar. Les anciens évêques de Bencharamum sont donc considérés comme les premiers pasteurs de Lescar - C'était l'un des diocèses de la III^e Aquitaine et elle faisait partie de la métropole d'Angoulême.

2: On ignore la raison de cette substitution des noms et aucun document ne nous donne la raison pour laquelle Bencharamum est devenu Lescar. On constate le même chan-

gement pour Bayonne dont les premiers évêques furent des "évêques Lapurdenses" jusqu'aux environs du XI^e siècle. Mais, à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, il n'est plus question d'"évêque Béarnais" ou "de Béarn".

Evangélisation : "Si l'on peut accepter l'opinion de l'évangélisation au I^e siècle par les disciples de saint Pierre et de saint Paul, il est encore plus certain qu'à la fin du III^e siècle, l'Evangile aurait été prêché dans nos contrées" (Dubarat) - Il paraît en tout cas certain que l'évêché de Béarnum fut érigé en même temps que la cité gautoise ou peu après. Mais aucun nom de titulaire n'est parvenu jusqu'à nous - Le premier qui surgisse des lointains obscurcirs de cette époque primitive est à la fin de l'Antiquité. Mais il y a quelque difficulté à faire un fond vraiment historique sur sa mission parmi nous : c'est lui le patron de cette partie du diocèse.

Organisation : "Comme toute église cathédrale, l'éscarpe ait son clergé et son chapitre. Les chanoines étaient, dans les temps les plus reculés sous la règle de saint Augustin. C'est seulement en 1537,

"par une bulle du Pape Paul III qui établirent les séculières et ne conservèrent plus leur nom "de chanoines réguliers" (Dubarat) - Le diocèse était borné au nord par les diocèses de Dax, d'Aire, d'Ustaritz et de Barbes; au midi, par les Pyrénées et le diocèse d'Iloran; à l'est, par le diocèse de Barbes; à l'Ouest, par les diocèses d'Iloran et de Dax. - Il comptait cinq archidiaconés : 1) le Pagus Béarnensis comprenant à peu près les cantons actuels de Pau et de Maubas - 2) le Pagus Sylvestrensis (Soule) comprenant en partie les cantons d'Orthez et de Sault-de-Nauviale. Orthez était du diocèse de Dax - 3) le Pagus Larvathensis (Larboust) comprenant la vallée de ce nom d'Argignon à Chauvadate et le canton de Moncassin - 4) le Pagus Batbielle comprenant les cantons de Nay et de Goarre jusqu'à Saint-Geït détaché plus tard et donné à Barbes - 5) le Pagus Vélez formé d'un certain nombre de paroisses des cantons de Gaillan, Lembeye et Montaner - Plus tard cette division fut placée à la division en archidiocèses et le diocèse compris fréquemment

chiphaires dont les siéges étaient : Lescar, Anaya,
Aubas, Aubin, Bourl, Lembez, Massacq, Mont-Di-
usse, Pardies de Moncins, Sault, Serres, Castet, Lema-
combe et Bize - Il y avait deux abbayes : la
Reüle et Sauvelade tenues par les bénédictins et
les moines de Géteaux.

Lescar : "L'ancienne liturgie du diocèse de Lescar
"était celle qui on appelait la « romaine-fran-
çaise », avec les modifications introduites par
les usages locaux. Il ne reste aucun vieux feu-
te manuscrit de nos rités antérieur au XVIII^e
siècle - La découverte du "Bréviaire de Lescar"
de 1541 édité en partie en 1891, nous a fait con-
naître les fêtes et les cérémonies usités au XVII^e
siècle - Un missel fut édité à Toulouse par l'
"évêque Boniface Perugia" en 1696, mais il n'en
"point parvenu jusqu'à nous - En dehors du
"Bréviaire, il ne nous reste que les Statuts syno-
claves ou « Liber Constitutionum Ecclesiarum et di-
"rectoris Lascurrentis » donné par l'évêque Jérôme
"de Tois en 1552." (Dubarat)

Principaux évêques : 1: Saint Galactore, évêque
de Bencharium, fut toujours honoré à Lescar con-

me le patron principal et des documents his-
toriques de premier ordre le désignent, à
la fin du V^e siècle, à la tête de l'Eglise de
Lescar. Il en est fait mention au concile
d'Agaïe en 506, où il signa : Galactorius,
évêque de Benarno - Il fut à mort par
les Atavans sous le roi Alaric et l'église
de Lescar l'honore comme martyr - Une cha-
pette lui était consacrée dans le cloître de
l'ancienne cathédrale - Ses reliques furent bri-
lées par l'ordre de Jeanne d'Albret en 1569

2: Gombaud (977-982) "évé-
que de Gascogne" qui exerça sa juridiction
sur tous les évêchés de Gascogne. "L'histoire
de cet accaparement par un seul ne s'ex-
plique que par une intervention armée,
"puissante, du pouvoir civil, tributaire par
"le Saint-Siège ou ces évêchés de révoltes
"et de désordres" (Dubarat)

3: Arcius (982) également
"évêque de Gascogne", plus connu connu
comme évêque de Toulouse a laissé une
charte souvent citée.

4.- Sanche I (1098-1110) comblé de biens par Gaston le Croisé, établit le Chapitre des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin. Il assista à la consécration de l'église de Bénesca.

5.- Guido (1115-1161) - On assure que il naquit à Loos, petit village du diocèse de Lescar. Il fut un des constructeurs et surtout un bienfaiteur magnifique de l'église romane de Lescar. Sa signature, pour ainsi dire, se trouve encore sur la fameuse mosaïque du sanctuaire. Et où on lit cette inscription : Dominus Guido, Episcopus Lescorenseis hoc fieri fecit parvum. "sum" (Dubaret)

6.- Idon de Mendousse (1363-140), lieutenant-général de Béarn sous Gaston Phébus et Mathieu de Castetbon. Son testament est aux Archives du Vatican, Idon étant mort sans descendance dans la Béarnaise.

7.- Pierre de Tore I (1405-1488), évêque de Lescar, de Comminges, archevêque de Bordeaux, d'Orthez, cardinal-évêque de Poitiers, gouverneur d'Avignon - fonda le célèbre Collège de

Tore. Boss de la maison royale de Béarn, il entra dans l'Ordre franciscain à Montlaas, se fit admirer par ses vertus et sa doctrine. Il mourut à Avignon.

8.- Pierre de Tore II (1453-1533) fut aussi cardinal, administrateur de Lescar et d'Orthez - lui aussi apparenté à la famille royale de Béarn.

9.- Boniface Périgord (1495-?) originaire du comté de Béarn, fut imprimeur à Pamplone, le Musel de Lescar en 1495.

10.- Jacques de Tore (1535-1553), d'abord évêque d'Orthez puis évêque de Lescar, il se fit remarquer comme lieutenant-général du souverain de Béarn, publia plusieurs livres sur les matières religieuses.

11.- Amanieu d'Albert et Georges d'Armagnac (1556-1558) administrateurs plutôt qu'évêques de Lescar - Le second essaya d'empêcher la Réforme mais n'y réussit pas malgré sa parenté avec les Louvetins.

12.- Louis d'Albert (1556-1589)

5
fils naturel du roi Henri II de Navarre - "peint joli
ble et précurseur" - se repenta cependant et
mourut dans la foi catholique

13: Jean Jagot (1570 - 1599) ne
parut jamais en Béarn et démissionna en faveur
de J. P. d'Abbadie, laïque, ordonné et sacré en quel-
ques jours. Il mourut en 1609 "plein de joies et de
merites"

14: Jean de Sallettes (1609-1688) et
Henri de Sallettes (1632-1658) se firent remarquer par
leur rôle et leur dévouement à la cause catholique.
furent les artisans de la restauration, aidés par
les Bonabéites (1608) et par les Jésuites (1632) - ré-
tablirent l'ancien culte

15: Marc-Antoine de Noé (1763-
1801) Un grand évêque, mêlé aux événements
le plus divers. La théologie n'était pas cependant
à la hauteur de son eloquence et de son art de
bien dire. En 1765, il eut à souffrir des prêten-
tions d'un Chapitre qui voulait être exempt.
En 1776, il publia un très beau mandement
sur les épiscopatrices qui venaient de ravager son
diocèse. L'affaire du "compte" de Noé, son frère,

"maire de Bordeaux, caricaturé, le mit à mal
avec la Cour. En 1788, il écrit son fameux
"Discours sur l'état futur de l'Eglise où
l'on trouve quelques idées condamnées sur
le Millénarisme. En 1791, il publie sa très
belle lettre pastorale contre Félix Jean-Ben-
"Théodore Lanauze, bénédiction, cirque cons-
titutionnel des Basses-Pyrénées; il s'ex-
"patrie en Angleterre; en 1801, il est nommé
"évêque de Troyes et meurt quelques mois après
(septembre 1802) désigné par Bonaparte pour
"le cardinalat" (Dubarat)

Cathédrale. Admirable église romane sous le voca-
ble de Notre-Dame. Elle fut bâtie sur l'emplace-
ment d'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste
au X^e siècle. Ce fut le Saint-Denis des rois
"de Navarre, souverains de Béarn, où ils se fit-
rent enterrer jusqu'en 1559 - L'évêque de Lescar
était le Président - né des célèbres États de Béarn,
où il eut le droit de présidence sur tous les sei-
gneurs ecclésiastiques et laïques jusqu'en 1789.

Évêques de Lescar

De Saint Julien à Marc-Antoine de Noé, il y a eu 55 évêques à Lescar.

Saint Julien, patron	Amanieu	1021	
Saint Galactoire	Sanche	1023-1047	
Savenu	Bertrand de la Motte	1047-1069	
Salvius	673	Amaud de Montanac	1068-1092
Gombaud (ou Gauv.)	977-982	Raymond-Djice	1093-1111
Adelius, id.	982	Amaud-Guillaume d'Andorre	1111-1120
Raymond-le-Vieux, id.	1025-1037	Raymond II d'Andorre	1120-1149
Grégoire	1059-1070	Amaud-Guillaume d'Andorre	1147-1161
Bernard de Bas	1092-1098	Raymond II d'Andorre	1162
Sanche	1095-1110	Idon	1168-1181
Guido	1115-1141	Pierre	1183-1203
Raymond d'Assat	1141-1154	Jean	1208-1219
Robert de Saint-Jean	1165	Pierre de Tore le Vieux card.	1209-1213
Idon	1168	Jean de Fabrice	1219-1235
Guillaume	1170	Amaud d'Abbadie	1235-1252
Sanche-Soler	1170-1201	Pierre de Tore le Jeune card.	1253-1257
Bertrand	1201	Amaud de Salins	1253-1265
Prasius	1201-1213	Amaud d'Abbadie	1265-1282
Raymond de Renac	1214-1230	Jean de Lévis	1287-1312

Robert d'Épinay	1182-1201	Jean-Pierre d'Abbadie	1309-1329
Boniface de Pérusse	1181-1201	Jean de Salles	1309-1328
Amanieu d'Abbadie, card.	1327-1345	Jean-Henri de Salles	1329-1358
Jean de la Salles	1315-1328	Jean du Haut de Salles	1358-1381
Paul de Béarn	1328-1334	Dominique Ischane de Nagès	1371-1377
Jacques de Tore	1334-1355	Martin de la Cassagne	1378-1399
Georges d'Armagnac, card.	1355	Harden de Chalon	1399-1402
Louis d'Albert	1355-1389	Marc-Antoine de Noé	1403-1411
Jean de Jagot	1392-1399		

Evêché d'Oron

Origines - La cité d'Oron détachée de celle de Béziers est indiquée dans l'"Itinéraire d'Antonius" et dans la "Politica dignitatum" - L'évêché d'Oron dont le siège était à Sainte-Marie, faisait le huitième rang parmi les suffragants de l'archevêché d'Auch.

Évangélisation - "Les origines chrétiennes sont celles de tout le sud-ouest de la France - Les deux disciples des apôtres saint Pierre et saint Paul, saint Saturnin, saint Martial sont venus probablement nous porter la lumière de l'Évangile. Mais c'est surtout depuis la persécution de Jésus en 252 que le christianisme se répandit dans nos contrées" (Dubarot) - Nous ne connaissons aucun de nos premiers apôtres. Celui dont le nom est connu historique est le plus ancien en date est saint Grat, qui figure, en 506 dans le Concile d'Agde sous le titre : "Gratus episcopus de civitate Oronense" - Parmi les pre-

miers évêques, un Licetius figure aux conciles de Paris et de Mâcon (573-580) sous le titre : "cc. clercus Eloromensis episcopus"

Organisation : L'évêché d'Orléans était borné au nord par le diocèse de Toulon, au midi par les Pyrénées et l'Espagne, à l'est par le diocèse de Bourges, à l'ouest par le diocèse de Toulouse. Il s'étendait par la vallée de la Loire jusqu'aux portes de Lavaur - Au moyen âge, il y avait des archidiocéses dont on ne connaît plus les noms : sous XV^e et XVI^e siècles, on trouve un archidiocèse à Orléans, petite annexe de Guérinon - On croit qu'il y avait aussi six archidiaconés : Orléans, Narbonne, Garonne et Riveseg, Stepe, Issac et Barissons - Ces dénominations existent dans les Registres des Notaires et dans les rares titres qui ont survécu aux destructions sacrilégiées qui eurent lieu pendant la Révolution. (Dubarat) - Au moment de la Révolution, le diocèse comprenait 158 curés et 40 annexes, 80 vicaires faisant partie du clergé paroissial.

Chapitre : Sous XVII^e et XVIII^e siècles, le chapitre d'Orléans était composé de douze chanoines et de huit prébendiers - La cathédrale primitive fut établie

à Château-Bézieux, vicelle et belle église romane, avec ses lignes harmonieuses et son architecture sévère - La cathédrale de Sainte-Marie date du XIII^e siècle environ ; elle était "en dehors" de la ville. Les évêques s'y installèrent ; ils eurent des droits municipaux reconnus par de nombreux arrêts du Parlement.

Abbayes : Il y avait dans le diocèse d'Orléans : 1) l'abbaye de Saint-Vincent de Luçay qui possédait un beau sarcophage et une antique église romane - Détruite sous la Réforme - Henri IV, Louis XIII et les Papes Clément VIII et Paul V en attribueront les biens aux Barnabites - 2) le couvent de M. & J. de Clavrance, occupé par les Piémontaises. Il dépendait de l'abbaye de Lure, Jean de Castelle, au diocèse d'Orléans ; - 3) la Collégiale de Sainte-Engrâce dont la belle église atteste l'ancienne importance. Elle dépendait de l'abbaye de Leyre en Espagne.

Principaux évêques d'Orléans : 1. Saint-Gerat (506) patron du diocèse - ses reliques furent sauvegardées pendant la Réforme : une partie fut emportée à Jaca et reprise par le Chapitre en 1601 - "Ils

13: abbé de Saint-Louis, puis évêque d'Uzès
Clément V l'appela en son Conseil et le créa cardinal en 1312 - mourut à Avignon en 1317.

10: Guillaume d'Albret (1371-

1395) fut parti pour le Pape Urbain VI sous le grand schisme d'Occident. "la Chronique de Toulouse" fait assister à un repas chez Gaston Fébus "à Uzès, entre un évêque urbainiste et deux clémentins". Le siège d'Uzès connaît, en effet, les deux obédiences : obédience d'Avignon = Lancre Melée (1404) mourut au concile de Constance : il était dominicain - obédience de Rome : Pierre de Montbras (1404) et Pierre Salet (1413) - ce dernier fut maintenu par le concile de Constance.

11: Garcie de Tardes (1450-1463)
confirma les Statuts du Collège de Toulouse et accueillit Louis XI à Lavaur en 1463.

12: Amanieu d'Albert (1502)
était cardinal et avait de nombreux bénéfices
en France et en Espagne

13: Jean Salvati (1519-1521) nommé
duc de Leon X - mourut cardinal - évêque de Porto
n'observa guère la résidence.

14: Jacques de Toulouse (1521-1534),
fut aussi évêque de Lescar - en 1525, fut nommé
primier un bâtardeau d'Uzès dont il ne resta
aucun exemplaire : on y voyait un bel office
de saint Grat.

15: Gérard Roussel (1539-1555)
figure parmi les précurseurs de la Réforme - très
discuté. Mourut le 15 août 1555.

16: Claude Régis (1556-1593)
Auvergnat, protégé d'Antoine de Bourbon - évêque trop faible - s'enfuit de Béziers pendant la
Réforme - vécut quelque temps avec son chapitre
à Marseille. On n'a pu retrouver ses Mémoires

17: Arnaud de Maytie (1599-
1623) - Un évêque grandi par les circonstances
- promotion mystérieuse - certainement proposée
par Henri IV - combattit pacifiquement les huguenots.
"Les cahiers de doléances sont fameux"
- appela les jésuites dans son diocèse (1607) et
rétablit le catholicisme en Béziers

18: Arnaud II de Maytie (1623-
1649) - neveu du précédent - établit la plupart
des Ordres religieux dans son diocèse.

19: Alexandre François de Mayrèze
(1681-1781) - Petit neveu des précédents, abbé de Lava
rie en Bigorre - donna cette abbaye aux Bénédictins
de Saint-Maur - joua un rôle de pacificateur
après la révolte de Matalas - accomoda le re-
sul comain aux usages de son diocèse - enterré
à Lannance

20: François-Charles de Laletta
(1681-1704) - travailla à la conversion des protestants -
nouvel office de saint Grat - publia des
ordonnances - mourut le 22 juillet 1704.

21: Joseph de Revol (1705-1755)
"Homme d'action et restaurateur de son diocèse"
- promut le culte et pourvut à l'embellissement des
églises - crée un petit et un grand séminaire qu'
il confia aux Barnabites - conflit avec le Chapitre
- démissionna en 1735 et mourut le 21 mars 1739

22: Jean-François Chastellard de
Montillet (1735-1748) - neveu de Joseph de Revol -
continua l'œuvre de son oncle et fut transféré
en 1741 sur le siège d'Auch.

23: François de Revol (1742-1793)
- évêque à 27 ans, "ne se montra pas au-dessous

"de sa tâche" - convoqua un synode en 1745 -
publia des ordonnances en 1763 - se fit remarquer
par sa charité lors de l'épidémie de
1775 - installa les sœurs de Nevers à Sainte-Anne
- eut des démêlés avec les Barnabites qu'
il convoya - son testament est conservé aux
Archives de l'Hospice de Montauban.

24: Jean-Baptiste-Auguste de
Villestrée de Teyre (1783-1798) - neveu du car-
dinal de Commein de Brienne - évêque d'Iloran
le 27 avril 1783 - député aux États-Généraux -
protesta contre la Constitution civile du Clergé -
se réfugia en Angleterre et mourut en 1792.

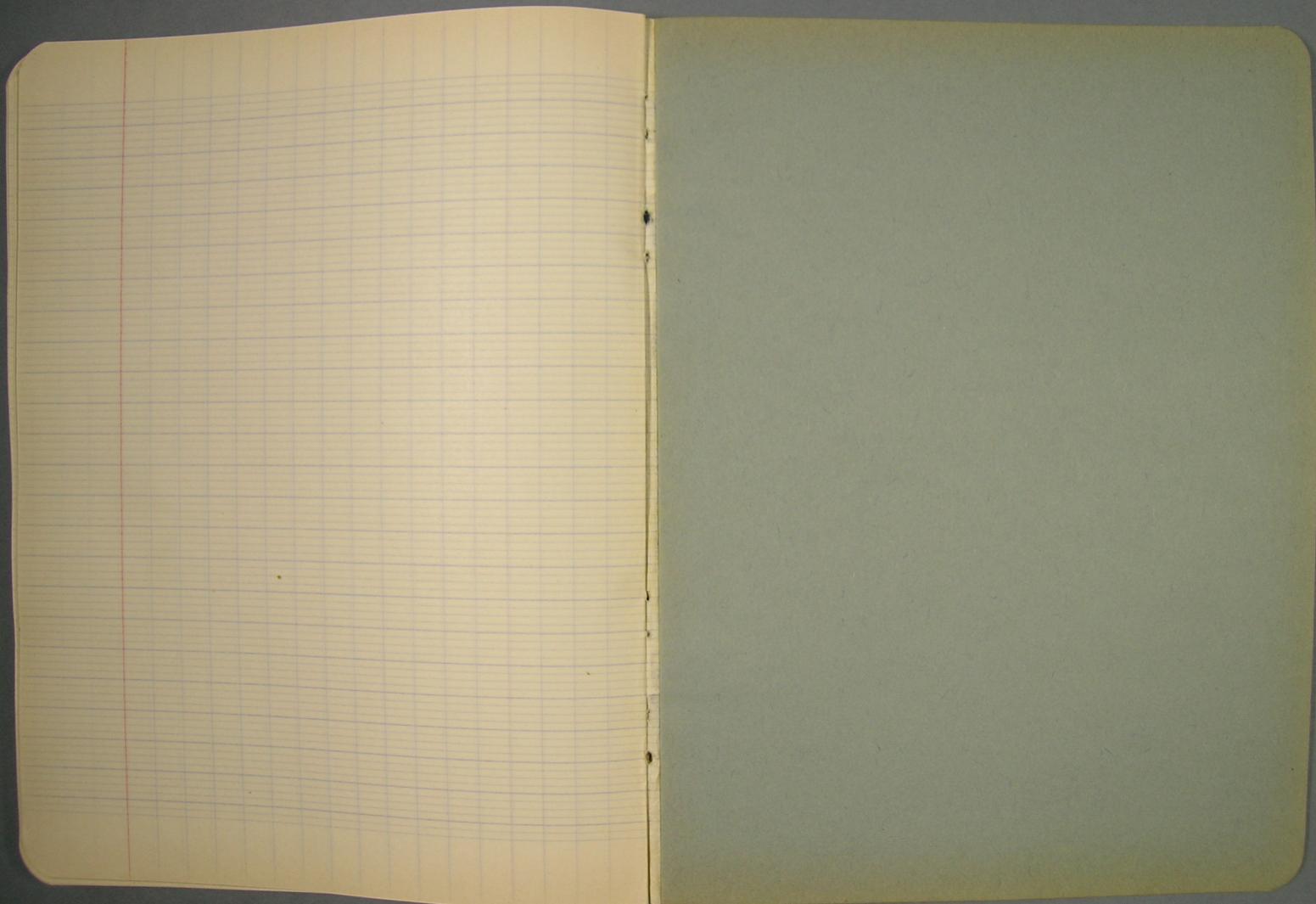
L'évêque constitutionnel Sanader éta-
blit à Iloran le siège de l'"évêché des Basses-
Pyrénées".

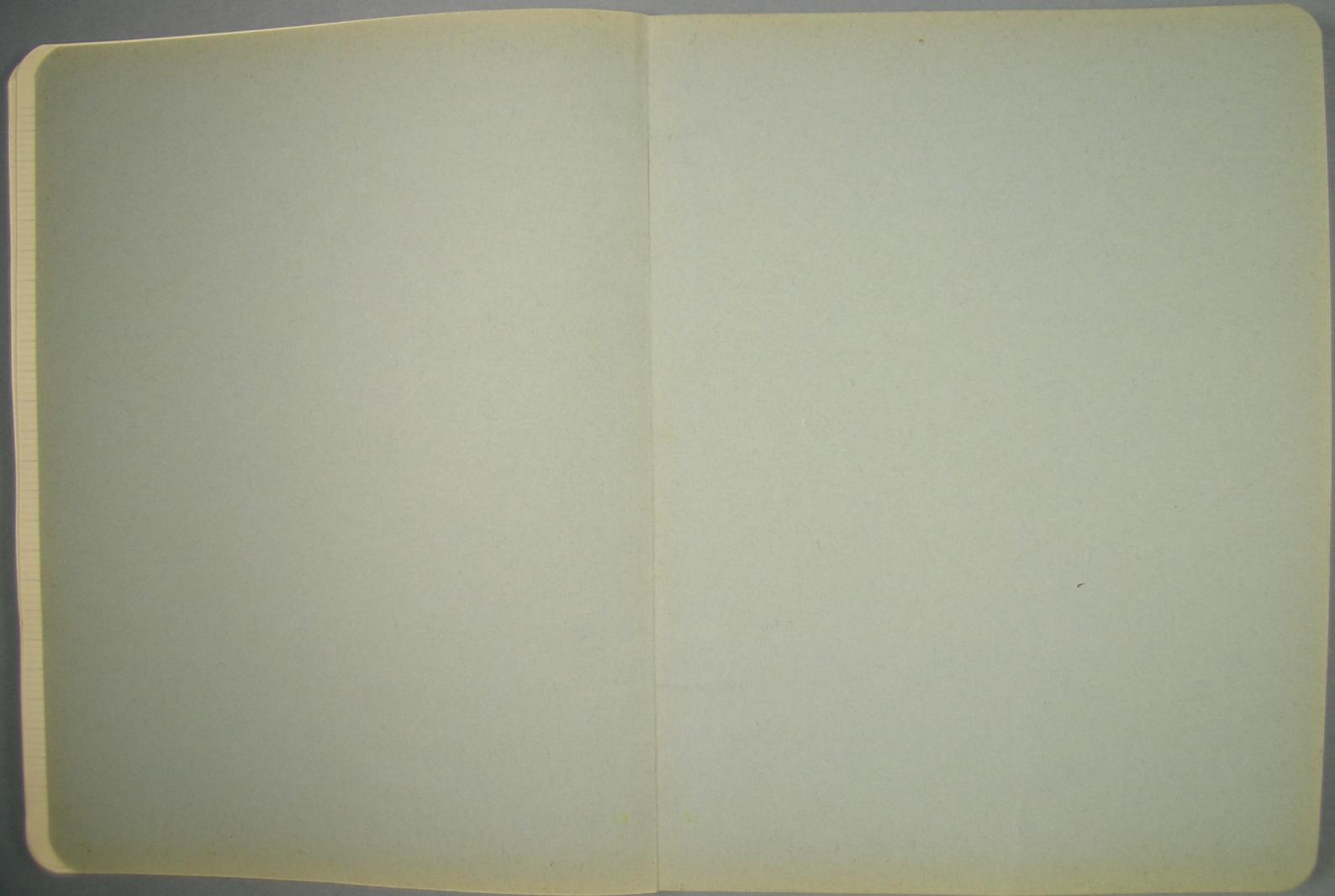
Évêques d'Aloron

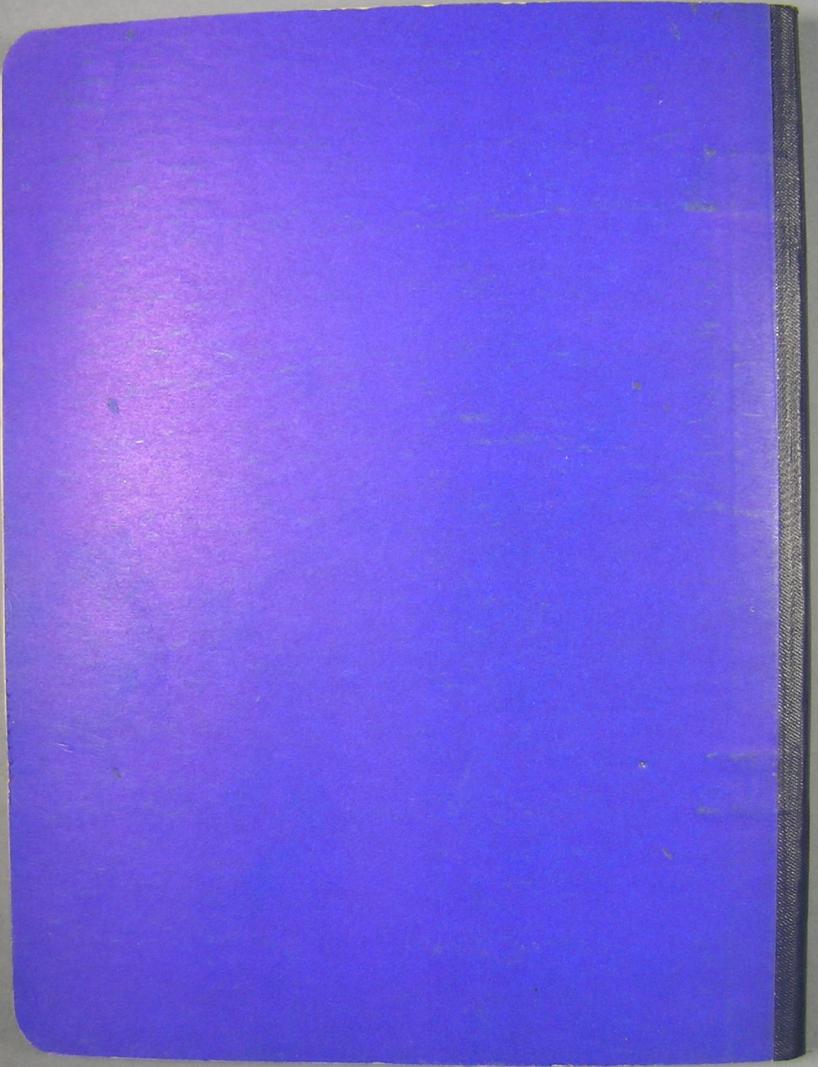
De saint Géat à Mgr de Villautrice de Teygat,
il y a 60 évêques à Aloron. De 1394 à 1618, le diocèse d'Aloron se divise en deux obédiences : celle de Rome (4 évêques) et celle d'Avignon (3 évêques).

Saint Géat	500	Guillaume II de Gaujac	1150-
Léger	575-585	Roger II	1186-1227
Astémion	673	Compaing	1280-1310
Gombaud - év. de Joss.	977	Bernard I de la Motte	1310-1323
Arbius - Raca "	978	Gauthier de Tedone	1308
Raymond & Vieux "	1025-1049	Guillaume Arnaud I	1308-1342
Etienne de Marceau	1068-1078	Bernard	1342-1347
Arnaut	1078-1085	Bernard de Richen	1347-1368
Edon de Benac	1083-1108	Pierre II de Laron	1368-1379
Roger I de Lantès	1103-1114	Guillaume Rosta	1375-1385
Arnaud I d'Uzence	1114-1125	Gauthier Menendez - ob. Rome	1380
Arnaud II d'Uzeste	1135-1148	Pierre Adonisii	" " 1394
Bernard I de Lardière	1149-1173	Guillaume Raymond	" " 1401
Bernard II de Molane	1170-1186	Pierre III Assalit	" " 1405
Bernard III	1225	Arnaud Guillaume ob. Aos. 15 ^e	
Guillaume I de Costeau	1227-1241	Sanche Mella	" " 1409
Pierre II de Gascoine	1242-1256	Pierre Assalit	" " 1408

Gauthier-Arnaud d'Uzeste	1411-1418	Gérard III Roussel	1516-1555
Arnaud d'Alouze	1425-1426	Claude-Rigou	1555-1596
Arnaud-Raymond d'Espeyron	1556-1561	Arnaud de Maytie I ^e	1597-1623
Guillaume-Arnaud de la Boëde	-1551	Arnaud de Maytie II	1623-1666
Guillaume de Tonduza	1651-1665	Louis de Béthompiere nom.	1667
Gauthier de la Motte	1665-1674	Pierre Valé Gassion	1667-1672
Sanche de Gasconne	1674-1679	Jean IV de Moissens-Lançons	1672-1678
Cosme de Poggi	1678-1693	Arnaud-François de Maytie	1678-1691
Jean I ^e Lopex	1697-1702	François Charles de Lalettes	1682-1704
Jean II de Gaujac	1698-1705	Antoine-Léon de Maytie nom.	1705
Armanieu d'Altet card. ob. 1700-1704		Joseph de Rieuol	1705-1731
Raymond-Arnaud	1706-1711	Jean-François de Montille	1731-1742
Jean III Calviac - card.	1742-1753	François de Rieuol	1742-1783
Jacques de Poix	1753-1764	J-B. Auguste de Villautrice 1782-1792	
Pierre IV d'Altet	1754-1756		









Champion



Le Carême au XIX^e siècle

29 février 1803

" Le commandement de l'Église, concernant
le jeûne du Carême, demeure en son entier pour
tous ceux que l'âge, les infirmités ou quel-
que autre raison légitime n'en dispensent
point " (art. 3)

" Depuis le premier dimanche de Carême
de la présente année inclusivement, jusqu'en
et non compris le dimanche des Rameaux,
les fidèles de notre diocèse pourront user
de graisse et de viande les jours de diman-
che, lundi, mardi et jeudi de chaque se-
maine (art. 1)

" Ils pourront user de l'usage pendant tout
le Carême, et d'autre jusqu'au mardi de
la semaine sainte inclusivement " (art. 2)

" Ce que nous perdons du côté de l'abstinence,
l'actions de le compenser par l'abondance de nos
actions, la ferveur de la prière, l'assiduité aux
divines offres et à la parole de Dieu."

25 janvier 1804.

"Les Autorités administratives de ce diocèse nous ayant représenté que la rareté, le prix excessif des aliments et denrées de carême, condraient l'abstinence entière trop excessive à la grande majorité des fidèles, nous permettons, cette année, comme la précédente, l'usage des aliments gras, pour trois jours de la semaine."

"Nous avons permis et nous permettons l'usage de la viande et des aliments gras, pour trois jours de chaque semaine; à savoir: les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, à commencer le dimanche de la Quadragesime, jusqu'à trois Rameaux exclusivement."

"Nous permettons l'usage du lait et des œufs pendant tout le carême jusqu'au Jeudi saint, pour de Pâques: nous n'exceptionnons que le Vendredi saint pour l'usage des œufs."

8 janvier 1805

"Il nous est évenu de divers endroits
de ce diocèse que, par le malheur des temps
et l'instabilité des saisons, le peuple souffre
une grande cherte dans les denrées de
carême :

"Depuis le premier dimanche de Carême
de cette année inclusivement jusqu'à non
compris le Dimanche des Rameaux, les fi-
"dés de notre diocèse pourront user de
"gras et de viande les jours de Dimanche,
"lundi, mardi et jeudi de chaque semaine.
"Ils pourront user de laitage et d'œufs
"pendant tout le carême, excepté pour les
"œufs seulement, le Vendredi-Saint, où on
"s'en abstiendra :

1^e février 1806

"La calamité des temps où nous vivons,
"rendant l'abstinence de viande trop onéreuse
"à la plupart de vous, nous croyons seconder
"les vues de l'Eglise, en la réduisant à trois
"jours de la semaine, comme nous l'avons fait
"ces dernières années"

"Depuis le premier dimanche du Carême jusqu'
"au Dimanche inclusivement, jusqu'au et non compris
"le Dimanche des Rameaux, les fidèles de notre
"diocèse pourront user de viande et de gras.
"De le Dimanche avec deux repas, les lundi,
"mardi et jeudi à un seul repas. Ils pourront
"aussi user de laitage et des œufs pendant
"tout le carême, excepté pour les œufs le
"jour du vendredi saint".

10 janvier 1810

"Nous avons permis et nous permettons
"à tous les fidèles de notre diocèse l'usage du
"lait et des œufs pendant tout le Carême
"jusqu'au saint jour de Pâques"..... l'usage
"des aliments gras quatre jours de la se-
"maine, savoir : les Dimanches, lundi, mer-
"di et jeudi, à commencer du Dimanche
"de la Quadragesime jusqu'à celui des Pa-
"mènes exclusivement. Et néanmoins, les
"fidèles seront avertis que la foi du jeûne
"oblige tous ceux qui useront de la dis-
"pense de gras, à moins que des raisons
"légitimes ne les autorisent à ne pas pa-
"mer ; et, dans ce cas, ils pourront user
"dans tous leurs repas des aliments gras."

31 janvier 1811

Mon Seigneur pense toujours revenir à l'antique austérité : « Nous avons cru que "nous autorisions pour la dernière fois ces "advancements que les besoins de l'Etat "et de l'Eglise ont rendu nécessaires... »

"Nous avons permis et nous permettons à "tous les fidèles de notre diocèse l'usage du "lait et des œufs pendant tout le Carême "jusqu'à un saint jour de Pâques..... l'usage "des aliments gras quatre jours de la se- "maine, savoir : les dimanche, lundi, mar- "di et jeudi, à commencer du Dimanche "de la Quadragesime jusqu'à celui des Pa- "meaux exclusivement. Et, néanmoins, les "fidèles seront assurés que la loi du jeûne oblige "tous ceux qui useront de la dispense "du gras."

20 février 1813

"Depuis le moment où la Providence
"nous a placé à la tête de ce diocèse, les
"calamités du temps, la disette ou le peu de dis-
"proportionné de tout ce qui est propre à l'
"abstinence, nous ont forcé d'en restreindre
"l'obligation et de vous permettre l'usage
"des éléments moins précieux et moins dis-
"pendicieux."

"Nous avons permis et nous permettons à
"tous les fidèles de notre diocèse l'usage
"du lait et des œufs pendant tout le Carnaval.
"Nous n'en exceptons que l'usage des œufs
"le jour seul du Vendredi saint — Nous avons
permis et nous permettons l'usage des al-
"éments gras quatre jours de la semaine, sa-
"voir : les dimanche, lundi, mardi et jeudi,
"à commencer du dimanche de la Quadrup-
"seine jusqu'à celui des Rameaux exacte-
"vement"

28 Janvier 1815

"Nous avons jugé convenable de permettre, et nous permettons, sans toutefois infirmer aucunement la loi du jeûne, aux fidèles de notre diocèse, l'usage du laitage et des œufs pendant le Carême de 1815; le jour "seul des Vendredi-Saint accepté; et celui des "aliments gras les dimanche, lundi, mardi et "jeudi de chaque semaine, hors le premier "jeudi et la semaine Sainte en entier."

La même oration de 5-500 est demandée aux adultes qui ont plus de 18 ans, à l'exception, cependant, des pauvres, des ouvriers et de "quiconque subsiste uniquement de son travail".

10 février 1816.

"l'espérance que nous serions de voir
"enfin, cette année, la France rendue à ses an-
"ciennes prospérités, nous plattaient de reprendre
"le cours ordinaire d'austérité que le malheur
"des temps nous avait forcé d'adoucir. Trois
"mois d'usurpation ont suffi pour nous repla-
"rer dans un état de misère. Besoins des ca-
"lamités publiques et de la rareté des aliments pro-
"pres à l'abstinence, nous avons cru devoir en-
"core en faciliter, en encourager l'observance, en
"réduisant le nombre des jours fastes par le pr-
"cepte; cependant, afin que notre indulgence ne
"diminuer point l'effet des grâces attachées
"aux bonnes œuvres de ce saint temps de Ca-
"rême, nous comprenons l'adoucissement an-
"noncé par une légère aménée."

Pour le reste, le dispositif est le même que
celui de l'année passée.

3 février 1817.

"Nous avons permis et permettons à
"tous les fidèles de notre diocèse l'usage du
"laitage et des œufs pendant ce Carême, n'ac-
"ceptant que l'usage des œufs le jour seul de
"vendredi Saint. - Nous avons également
"permis l'usage des aliments gras les di-
"manches, lundi, mardi et jeudi de chaque
"semaine, à commencer depuis le premier di-
"manche jusqu'à celui des Rameaux ex-
"clusivement; et néanmoins, les fidèles seront
"avertis que la loi du jeûne oblige tous ceux
"qui profiteront de la dispense des gras, à
"moins que des raisons légitimes ne les au-
"torisent à ne point jeûner et, dans ce cas,
"ils pourront, dans tous leurs repas, user d'
"aliments gras."

3 février 1890

"Les rigueurs de cet hiver ont rendu l'obéissance (de l'abstinence) plus pénible; nous avons craint de rebuter les faibles par l'exigence extrême du jeûne."

"Nous avons permis et recommandons l'usage des aliments gras les dimanche, mardi et jeudi du Carême prochain, à commençer du premier dimanche jusqu'au jeudi de la cinquième semaine inclusivement. Néanmoins les fidèles sont expressément avertis que cette permission ne les empêche aucunement de la loi du jeûne - les dimanches du Carême, celui des Rameaux excepté, on sera libre d'aller à souper d'aliments gras, sans rebute toutefois que ce jour est compris dans les jours de jeûne les œufs et légumes pour les autres repas pourront être assaisonnés en gras".

10 février 1891

"Le premier sentiment de plusieurs d'entre vous est peut-être la crainte que nous n'exigions dans toute la rigueur l'obéissance du jeûne et de l'abstinence. Nous sommes prêts à excuser cette crainte, pourriez-vous, vous-mêmes, après y avoir eu instant réfléchi, vous convaincre qu'elle n'est ni juste ni fondée et que, si elle était fondée, elle ne serait pas chrétienne".... "Nous vous dirons que, dans la réalité, très peu de changement sera fait à ce que l'on a pratiqué dans les anciennes précédentes et que ce changement aura pour unique but de conservier une loi antique et sacrée"

"Nous accordons à tous les Guérés et Guérantes la faculté de permettre par eux-mêmes ou par les Frères approuvés dans leur paroisse à ceux de leurs paroissiens qui le demanderont, l'usage des aliments gras, les dimanches matins et jeudis de Carême prochain, à commencer du premier dimanche jusqu'au jeudi de la Trinité,

30 janvier 1893

"Il nous a paru nécessaire, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, d'user cette année de la même indulgence dont nous avons usé l'année dernière et de vous accorder les mêmes facilités" — "Nous permettons l'usage des œufs et du bœuf durant tout le Carême, à l'exception du Vendredi Saint pour les œufs seulement — Nous accordons à tous les Curés et Diacres, la faculté de permettre par eux-mêmes ou par les Prêtres approuvés dans leur Paroisse, à ceux de leurs Paroissiens qui le demanderont, l'usage des aliments gras les dimanches, mardis et jeudis du Carême prochain, à commencer du premier dimanche jusqu'au jeudi de la cinquième semaine inclusivement; nous accordons la même faculté à tous les Prêtres approuvés à l'égard de leurs penitents.

18 janvier 1893

"Nous permettons l'usage des œufs et
"du laitage durant tout le Carême, à l'except-
"ion du Vendredi-Saint pour les œufs sen-
"timent - Nous accordons à tous les Curés et
"Desserments la faculté de permettre par eux-
"mêmes ou par les Pèches approuvés dans
"leur paroisse, à ceux de leurs Paroissiens
"qui le demanderont, l'usage des aliments
"gras les dimanches, mardis et jeudis du Ca-
"rême prochain, à commencer du premier
"dimanche jusqu'au jeudi de la cinquième
"semaine inclusivement : nous accordons
"la même faculté à tous les Pèches approu-
"vés à l'égard de leurs penitents. Les fiefs
"les sont avertis que cette permission ne les
"exempte aucunement de la loi du jeûne -
"Nous donnons aux personnes qui sont dans
"le cas de demander cette dispense, la faculté
"d'en user comme si elles l'avaient déjà obtenue
"puisque ce second dimanche du Carême inclusi-
"vement."

7 février 1834

Comme les années précédentes, le dispositif déclare : « Dans les lieux où, attendu la cherté ou la rareté des huiles et de beurre, il serait trop difficile d'apprêter les aliments au maigre, nous autorisons les Bœufs et Dassevants à donner la farine, selon d'apprêter à la graisse tous les jours, à l'exception des vendredis et samedis, jusqu'au jeudi de la cinquième semaine inclusivement. Nous exhortons nos fidèles chassairans et recommandons aux Bœufs et Dassevants de les exhorter à se rapprocher le plus qu'il leur sera possible de l'exacte observation du Carême » (art. 3^e et 4^e)

Janvier 1825

"Les Tédeles pourront s'adresser à M.
M. les Gouvernans et Observants pour les dispen-
ses plus étendues (que l'usage des confets
du linge) dont ils auraient besoin" (art. 2)

24 Janvier 1826

"Nous permettons l'usage des œufs et
du laitage durant tout le Carême, à l'exception
du vendredi-saint pour les œufs seulement"
(art. 1.) — "Les Fidèles pourront s'adresser à M.
"M. les Béreis et Desserments pour les dispenses
"plus étendues dont ils auraient besoin"
(art. 2.)

3 février 1887

Même dispositif que l'année dernière

30 janvier 1888

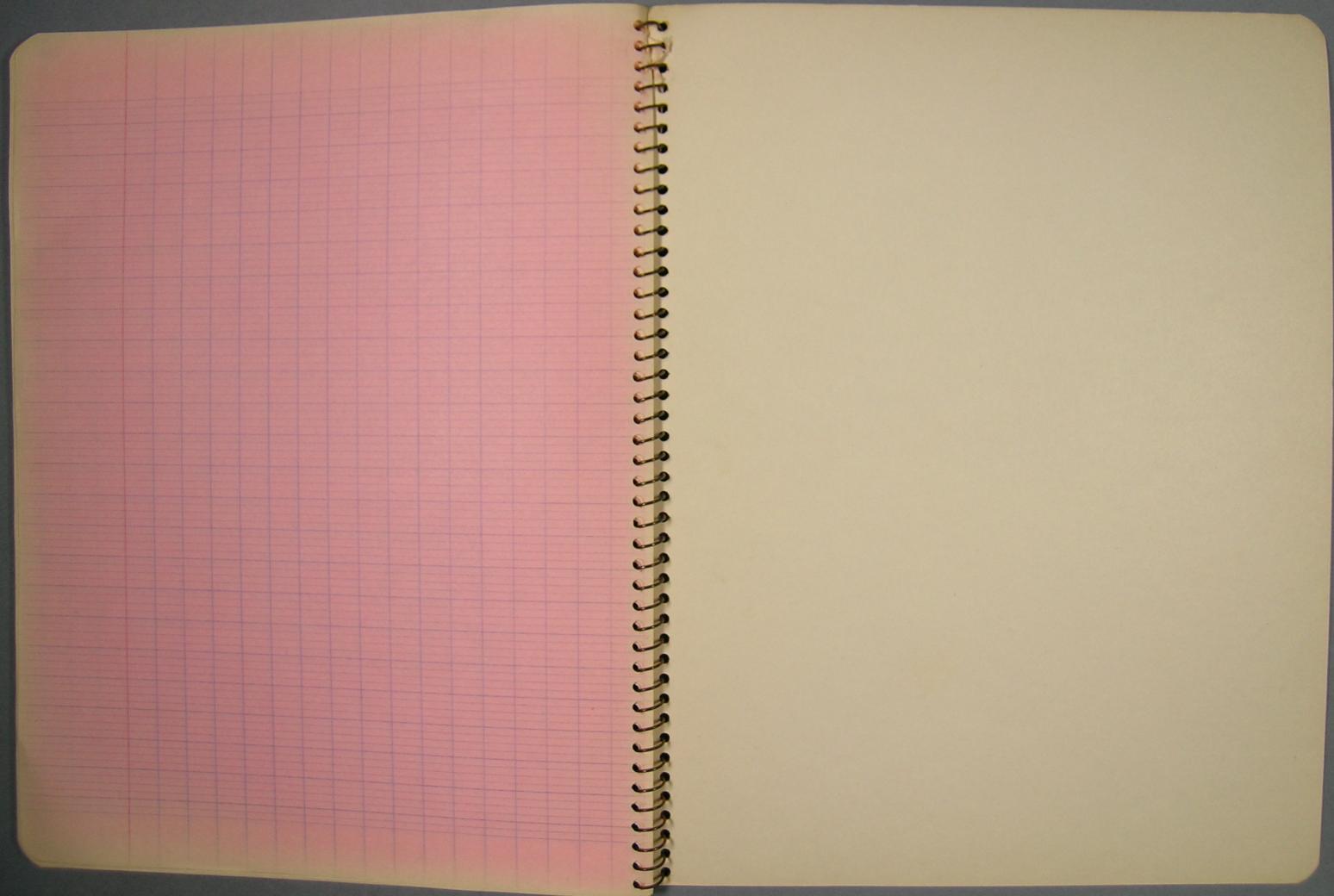
Même dispositif.

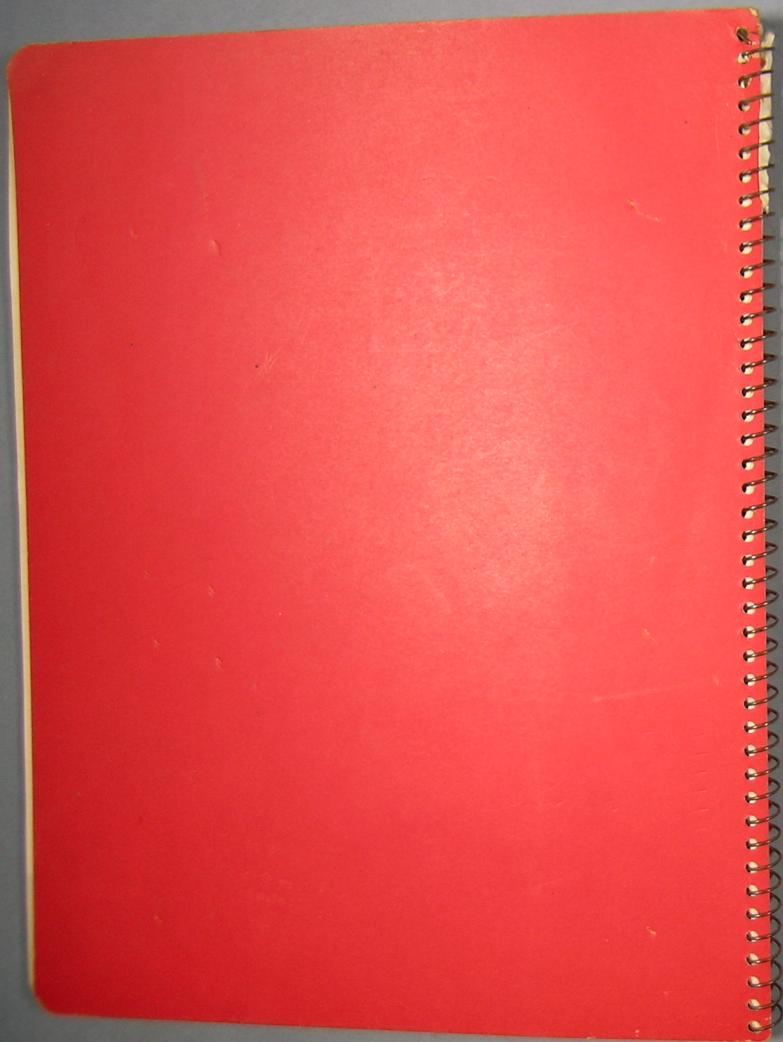
4 février 1889

Même dispositif.

Spéciale 1830

"Nous permettons l'usage des œufs et du laitage durant tout le carême, à l'exception du vendredi-saint pour les œufs seulement (art. 1^e) — "Nous accordons l'usage des aliments gras les dimanches, mardis et jeudis, à commencer du premier dimanche jusqu'au jeudi de la cinquième semaine inclusivement (art. 2^e) — "Nous exhortons nos fidèles diocésains et recommandons aux curés et desservants de les exhorter à se rapprocher le plus qu'il leur sera possible de l'exacte observation du carême" (art. 3^e) — "La dispense que nous accordons ne change rien à l'obligation du jeûne, laquelle demeure en son entier" (art 4^e)

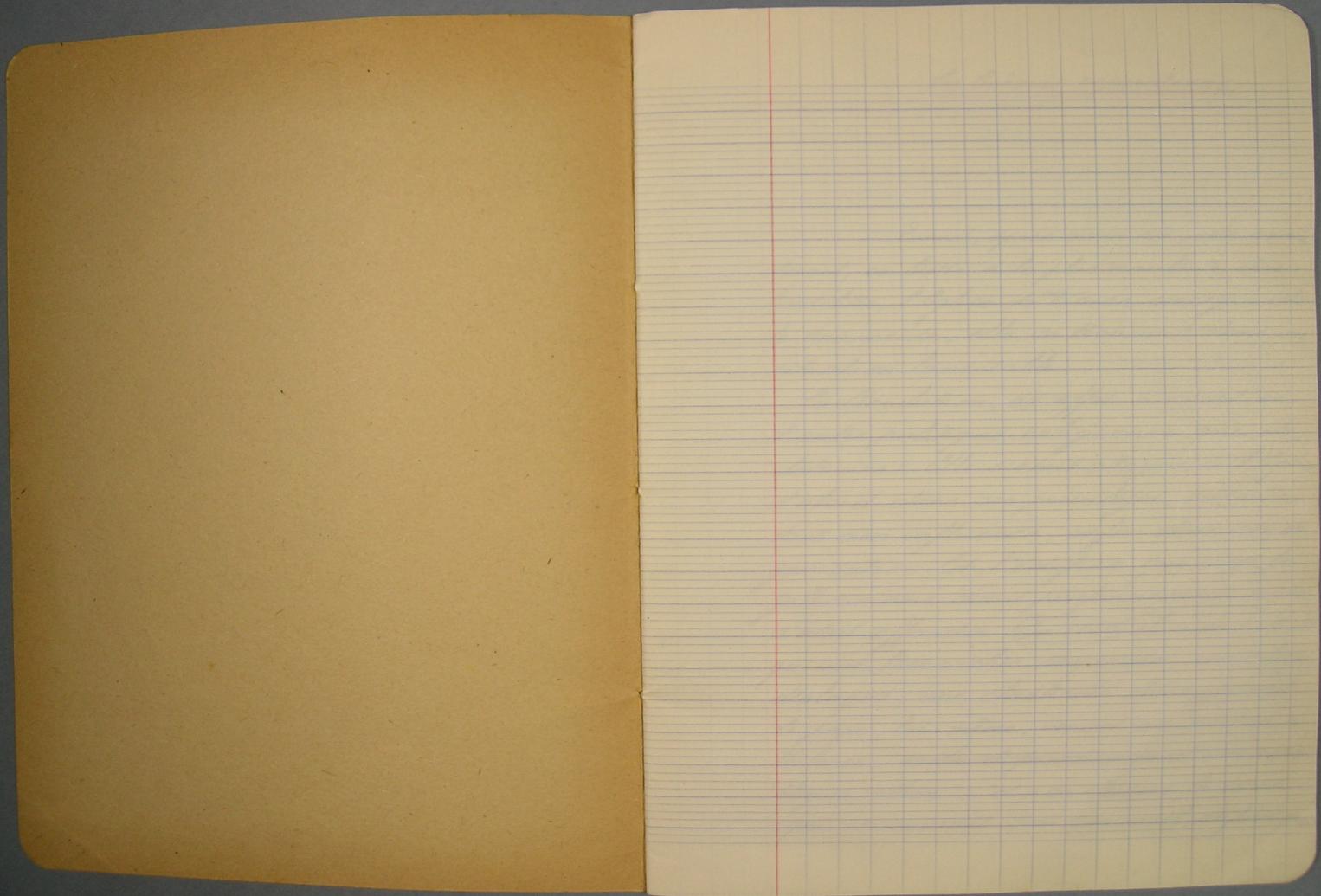






Champion





Les évêques réparateurs

Quand, après avoir été, deux années durant, en boute à la plus virulente des bastilles, l'Église de France émergea de la tourmente, elle se trouvait dans une situation lamentable.

La Révolution, en effet, n'avait eu d'autre politique religieuse que de "détruire". Elle s'était attaquée à l'Église, d'abord dans ses priviléges, ensuite dans son influence, enfin dans son organisation. Et l'édifice que, déjà, le gallicanisme avait profondément miné, s'était effondré. En 1800, il n'en restait qu'une hiérarchie dispersée, un clergé disloqué, une chrétienté désemparée. Le pape, lui-même, voulut de mourir à Valence, "à l'abri et protection d'une république athée" - "et par-dessus la terre" qui reconnaîtrait son cercueil, empêtré

* " Dans un rapport " envoyé par lui à Paris ", l'officier municipal de la commune de Valence ", jouant au prophète ", annonçait que le pape mort serait certainement le dernier. (Rops - L'Eglise des Révoltes, p. 116) Comme d'hab. les 5 étaient promis avant lui, il se trouvait aussi : quelques mois après, Pie VII succédant à Pie VI. Et, en France, un jeune général, doué à tout construire " solidement ", prenait le pouvoir. Néerlandais mais royaliste, le nouveau maître se déclarait révolté à réconcilier la France et l'Eglise.

Certes les négociations furent difficiles et manquèrent d'être concrètes". Mais, pour des raisons opposées sans doute, les deux parties tentaient à la concorde. Bref, le 8 septembre 1801, le Premier Consul signait le traité de la paix et, le 10, les ratifications étaient échangées" (Daniel Rops - p. 113)

Bidon
p. 158

" prières dans le cimetière commun, l'herbe " avait poussé comme pour en effacer la " trace et jusqu'au souvenir " (Mme Beau-nard - Un siècle de l'Eglise de France, p. 3).

Le spectacle qui offrait, à ce moment, la France religieuse, le premier évêque concordataire de Bayonne le dépeint en ces termes : « Les temples étaient pro- fanez, ruinés ou abandonnés ; les autels du vrai Dieu enlevés ; l'arbre de la " Croix desséché, presque déraciné " et " avec des branches de son racine desséchées ".

En vain, ^{Natalis pour} ressemblait à " Ce n'est plus que " un vaste champ " couvert de corps inanimés, d'ossements " épars. » disait déploré par le prophète.

" Mais, déjà, la Providence préparait le " gen- vivificateur " dont " le souffle devait ranimer les corps morts " et rassembler les ossements " pour en faire des corps organiques " pour en faire des corps organiques et " assurer la félicité de la patrie sur l'entière " réunion des peuples ". Et le christianisme à. Petit sortir de l'épreuve plus pur et plus

Pour établir la réf^e de l'Église catholique en France, il s'agissait maintenant d'appliquer le Concordat dans ses principales dispositions. De nouvelles diocèses furent créés : l'abbé de Bayonne se trouva considérablement accrue. Il comprenait désormais les six anciens de Bayonne, de Dax, d'Aire, de Lescar, d'Oloron et de Tartas avec quelques fractions de ceux d'Auch, de Bordeaux, de Bayas et de Comminges. Le gouvernement en échut à un desservant de la Manse qui n'en - ni sa carrière antérieure, ni ses goûts ni ses connaissances - ne semblait prédéstiné à une telle tâche. Monseigneur Loison, était, en effet, curé de l'île, au diocèse de Verdun, quand le Premier Consul le nomma, le 10 messidor an X, à la tête du nouveau diocèse évêque de Bayonne.

Sacré le 28 brumaire an XI (19 novembre 1802), il rejoignait son poste le 25 décembre suivant et prenait possession de son siège le 25 décembre 1802 "en présence du Grefet, Cadet-blanc, du maire de Bayonne, l'acôto de Rauignan et de l'abbé Robert d'Alincourt, commissaire métropolitain"

I. Reorganisation du culte - La tâche d'appliquer le Concordat dans l'ouest de la France devait évidemment à un humble curé des Pyrénées qui avait, à son corps défendant, accepté le gouvernement de l'évêché de Bayonne.
Il déclara cette charge à la familiarité de son nouveau général Loison, amiral de Bonaparte, son compagnon d'armes. Monseigneur de Bayonne, à 58 ans, le 16 messidor an X (5 juillet 1802) et sacré le 28 brumaire an XI (19 novembre 1802), il prit possession de son siège le 25 décembre suivant "en présence du Grefet, Cadet-blanc, du maire de Bayonne, l'acôto de Rauignan et de l'abbé Robert d'Alincourt, commissaire métropolitain délégué par l'évêque de Toulouse". (Rester sur la ville et l'église cath. de Bayonne - p. 307). Afin de ses vicaires généraux et de l'abbé Boncourt, un prêtre du diocèse de Metz qui l'avait accompagné, il se mit au travail.

De la tâche s'avérait dure. Le nouveau diocèse comprenait, en effet, les trois départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées. Il englobait six anciens diocèses

l'évêque délégué par l'archevêque de ^{et} ~~Orthez~~ ^{et} ~~Orthez~~ "Et de suite, il se mettait au travail ^{et organisait} pour faire, d'urgence, organiser son immense diocèse ⁽¹⁾ et pourvoir les quatre-vingt quatorze curés et les sept cent soixante-cinq succursales de son immense diocèse et il ne disposait que d'un clergé ^{réduit} et profondément divisé.

En effet, la première tâche qui s'imposait, pour une véritable organisation efficace, - d'abord, ce n'était point la plus facile - était de scinder ce clergé en un bloc solide.

Le problème, en effet, était de contacter les populations très attachées aux cadres anciens, "chaque ancienne paroisse desservait conservant" ^{les} ^{son} ^{ancien} succursale. On y parvint cependant et, avec le concours des Prelats respectifs, il fut décidé qu'il y aurait au total de curés que de justesse les Basses Pyrénées ayant quinze curés et 343 succursales; dans les Landes, 28 curés et 319 succursales; dans les Hautes Pyrénées, 26 curés et 203 succursales. Ce qui donnait, pour tout le diocèse 94 curés et 765 succursales.

11600 communes

sur les six anciens diocèses de Bayonne, de Dax, d'Orthez, de Lectoure, d'Oloron et de Barbes avec des fractions de ceux d'Orthez, de Bordeaux, de Bayas et de Condomines. Le dessous-entendu d'une commune de moins de ^{moins de} 1000 habitants devait, du coup, le pasteur de prêter d'un million de fidèles. Pour ses 765 curés-maires, l'évêque n'avait à sa disposition que 1 560 prêtres dont plus de la moitié étaient séminaires. Pour les 94 curés et le 765 su- ^{plus} curables qu'il avait à pourvoir, l'évêque n'avait à sa disposition que 1 480 prêtres dont plus de la moitié étaient séminaires. Mais il y avait pire. Ce clergé était profondément divisé : il constituait deux groupes distincts qui se suspectaient et se détestaient : les asservements et les insermements, les insermements qui étaient centrés peu à peu sur le glorification de n'avoir point prêté les serments révolutionnaires ; ils étaient fiers d'avoir sacrifié pour la foi. Les asservem-^{ents}, de leur côté, étaient loin d'accepter le jugement que les réfractaires portaient

Mais où la乏che s'avérait ^{contremaire} vraiment, ce fut quand il ^{fallut} l'agir de pourvoir ces huit-cent-quinze ^{postes}. L'évêque n'avait à sa disposition que un clergé vieilli, car la mort, depuis dix ans, le recrutement était presque totalement tari, et la mort, secondée par la déportation au l'échafaud, avait creusé des vides. On calcula qu'au moment de la reorganisation des paroisses, plus de la moitié des curés et des desservants étaient des seigneuriaux et les plus jeunes approchaient de la quarantaine. Cependant, grâce au recours à d'anciens évêques "plus ou moins sortis de leur ^{usage} le gouvernement, de son côté, avait fait élection, de ses "chiens des Pôles qui", par leur caractère d'^{ordre} moralité" étaient "dignes de sa confiance" et dans l'ensemble, les curés étaient écartés. Cependant, grâce au recours à d'anciens évêques "plus ou moins sortis de leur siècle" et en ne se montrant point trop rigoristes sur l'instruction, on parvint à pourvoir les 76 curés et les 65 succursales du diocèse.⁽¹⁾

Il va sans dire que le résultat ne fut pas

bon leur conduite. Qu'aurait-il fait d'autre que de se soumettre aux lois de leur pays? Et ce sentiment avait son écho dans beaucoup de ces prêtres qui avaient été nommés dans les églises gallicanes qui avaient prédominé tout le XVIII^e siècle. Cette rivalité ^{avait été} exacerbée par l'attitude des fidèles envers les uns et les autres. Car la masse

(1) Dis l'an prochain 1703, l'évêque pecan fait son travail: et les candidats que il proposait pour chaque poste

D.R.
p. 148

seint que l'on faisait appeler aussi bien aux
élections que l'avaient inscrites. ^{le Premier}
Consul avait voulu faire assister sur les bancs du conseil
de l'Etat ^{les} 5 états ayant pour que personne les
électeurs pieux soit de Concordat. Il en eut
aussi dans le même
église des prières de constitutionnel et de non-constitutionnel,
jura avec ^{et des} les prêtres inscrits
avait aussi tenu que le nouveau clergé pa-
roissial comprenait des hommes de tous les bords.
Mais n'était-ce pas volontier le mariage des
femmes et de l'école ? Car entre les deux frac-
tions du clergé, le fossé était profond ;
plus que sentimental, on pouvait le considérer
^{politiquement} doctrinal : les concordistes comme les assur-
mantes se glorifiaient de leur attitude ^{en} face de la Révolution ; ^{étaient peu} les premiers d'avoir
souffert pour la foi, les seconds d'avoir obéi
à la loi de leur pays et de s'être montrés par-
fois sincères. Le Premier Consul cajole des
catholiques que, dans l'arrangement définitif,
la paix une part équitable fait faire aux deux
fractions.

Mgr Laffon ^{saint de} s'est gardé de ne pas manquer
à la consigne. Inscription lui-même, il dépla-
ça son siège de manière à ne plus être à la tête de la commission catholique, mais qu'il continuât ^{en} la même at-
titude que lui et de se montrer plus bavardant.

à ceux qui aiment prêter serment. On rapporte de lui le trait suivant, qui bien caractérise de sa manière. C'était à Mont-de-Marsan, lors de sa première visite en cette ville. M. le curé ^{son évêque général} lui présentait le clergé : « Voici un prêtre catholique », disait-il pour les uns et pour les autres : « Voici un prêtre du diocèse ! » — Ensuite il me répondit également : « remarquez l'énergie : ils sont tous mes enfants ! »

Toujours cette émergence de la Révolution, l'Église de France se trouvait dans la plus lamentable des situations.

Dix années durant, elle avait été en butte à la virulente hostilité des maîtres du mouvement ; car la Révolution n'avait d'autre politique religieuse que de "détruire". Elle s'était attaquée à l'Église : d'abord, dans ses priviléges, ensuite, dans son influence, enfin dans son organisation. Et l'édifice, que le jacobinisme avait, déjà, profondément misé, s'affondrait d'un coup. Il n'en restait, à la fin du siècle, qu'une hiérarchie dispersée, un clergé disloqué, une châtimente disparaissante.

L'Église allait-elle donc mourir ? Certains le pensaient ; et l'officier municipal de la commune de Valence qui venait d'être ~~faire~~ registered le décret "du dit Jean-Baptiste Bonchi, exerçant la profession de Pontife &c."

De la signature du Concordat à sa promulgation, des questions délicates avaient été réglées le nouvel évêché de Bayonne en était né. les négociations se poursuivirent : des questions délicates furent réglées et le nouvel évêché de Bayonne en était né.

1. La Résurrection de l'évêché de Bayonne. - « Des questions très délicates ^{comme Daniel Vogel} avaient été officiellement réglées entre la signature du Concordat et « la cérémonie du 18 avril » (l'église des Jacobins p. 146) C'est de ces pourparlers que résulte le nouvel évêché de Bayonne. et son titulaire.

Il sortait des décombres considérablement accrus puisqu'à lui seul, il englobait les six anciens diocèses de Bayonne, de Dax, d'Oloron, de Lescar, d'Iloron et de Barbes, ainsi que des fractions de ceux d'Arthez, de Bordeaux, de Baigts et de Comminges. Le petit évêché du Labourd qui ^{sous l'abrév. P. 146} comptait la presque une quarantaine de milliers d'âmes, devançait l'un des plus gros diocèses de France et ^{peut-être} d'environ un million de fidèles.

Le gouvernement du nouveau diocèse échut à l'évêque du Sorbié qui l'humble serviteur d'un petit bourg de la Marche que tien — ni dans sa carrière ecclésiastique ni dans ses qualités personnelles — ne semblait prédestiné à une telle charge. Peut-être Jacques Saisson fut-il ailleurs le premier élu, et d'une telle distinction qu'un nouveau, familier de

Bonaparte, alors, à son tour, sollicité pour lui. La nomination devait, d'ailleurs, sauver l'heureuse et son épiscopat, de dix-huit qui dura dix-huit ans, fut des plus bénéfiques.

Et, pourtant, les questions délicates il eut, comme beaucoup de ses confrères, à faire face aux questions délicates et à passer par des évaluations critiques. Reprenant le premier problème que il eut à résoudre, dès son arrivée à Bayonne, le 25 décembre 1802, ne lui ^{conseille} pas trop de soucis. Lorsqu'il fit → de nouveau le voyage des paroisses ^{de l'arrondissement}, il n'alla pas sans déclarations, certes attachées aux cadres anciens, chaque ancienne paroisse décision de conserver sa succession. Il ^{le 12 juillet 1803, dans une circulaire} demanda, que l'opération n'eût soutenu ^{ni succès ni opposition} sérieuse. Discuté avec les représentants des trois départements, Mon ^{comptable} Lison pouvait ^{être} présent, présentant une ^{projet} ^{l'organisation des trois départements} ^{des projets d'organisation}: le 10 juin 1803, celui qui concernait les Landes; le 25 juin celui qui regardait les Basses-Pyrénées et, enfin, le 30 ^{septembre} celui des Hautes-Pyrénées.

les Basses-Pyrénées comprenaient 40 curés et 348 succursales ; le Landes, 28 curés et 203 succursales ; les Hautes-Pyrénées, 26 curés et 203 succursales.

Mais il n'en alla point de même quand il s'agissait de pourvoir de leurs ^{en} titulaires les évêques postes qui vacuaient d'^{de la} ces éves. Il était octroyé par ^{dans sa chaire} mille entrevues. Il y avait d'abord ces "évêts des Petits" qui, par leur conduite et leur morale, sont dignes de la confiance du gouvernement. Ces Petits avaient dû, dès 1801, les communiquer au Ministre de l'Intérieur ; et, à lire les notes ^{consignante} ^{notamment à côté} confidentielles qui accompagnent des noms, on peut juger de l'esprit qui avait présidé à leur rédaction. D'excellents prêtres n'en étaient-ils pas écarter parce qu'ils "n'avaient pas la Révolution" ? D'autres ne sont-ils pas recommandés, malgré leur "peu d'instructions" parce qu'ils sont "des bons" ? La note "tranquille" tient sans cesse, et l'on peut croire que dans un tel annotateur ^{sous la} ^{Préfet} le sens domine d'une telle annotation d'un fonctionnaire.

Il y avait aussi cette surveillance étroite que le Premier Bonaparte entendaient exercer par ses Triplets sur le choix de personnes nécessaires.

Le pour le seul département des Basses-Pyrénées, Mgr Lasson s'en fut faire à ses tableaux, il n'eut au plus 286 prêtres pour reorganiser les Basses-Pyrénées. Et la proportion devrait être la même pour les deux autres départements. Ajoutez à cela qu'à l'époque, les seigneuriales étaient presque largement majoritaires parmi le clergé dont le recrutement avait été presque totalement arrêté pendant dix ans. En 1803, les plus jeunes prêtres approchaient déjà de la quarantaine. Il s'agissait pour l'évêque de "trier le meilleur parti" "d'un clergé très réduit sans doute, mais surtout moralement très déniue" (J. Chauvat - Rev. hist. et arch. du Béarn, mai 1970 p. 180).

Et ce n'était pas tout : Le malheureux évêque n'avait à sa disposition qu'"un clergé

"profondément dévisé" par dix ans de dis-
cussions passionnées, de vocations et, di-
sons le mot, d'"anarchie religieuse" (Amet
loc. cit., p. 173). "Inscréments" et "asserments"
constituaient deux fractions quasi in-
discutables qui se glorifiaient : les uns d'as-
socier pour la défense de leur foi ; les
autres de s'être soumis aux lois de leur
pays, et des voyageant dans cette soumission,
un acte d'indépendance patriotique. Ils
étaient, les uns pour les autres, des suspects :
suspects dans leur foi patriote, ^(assurément) suspects
dans leur foi catholique (^{assez} sacrément) ; les asser-
ments suspectent la foi catholique des inscréments
et les inscréments suspectent la foi patriote
des asserments. Se sentant rejettés par la ma-
re des fidèles, ^{les constitutionnelles}, ces derniers avaient opinio-
nement dépendue leur situation et certains, comme
Thorday et Obregonay et Arcabesqay, n'avaient
pas hésité à dénoncer ^{les} leurs compatriotes ou des
paroissiens.

On ne s'étonnera point que une telle at-
mosphère ait été favorable aux intrigues

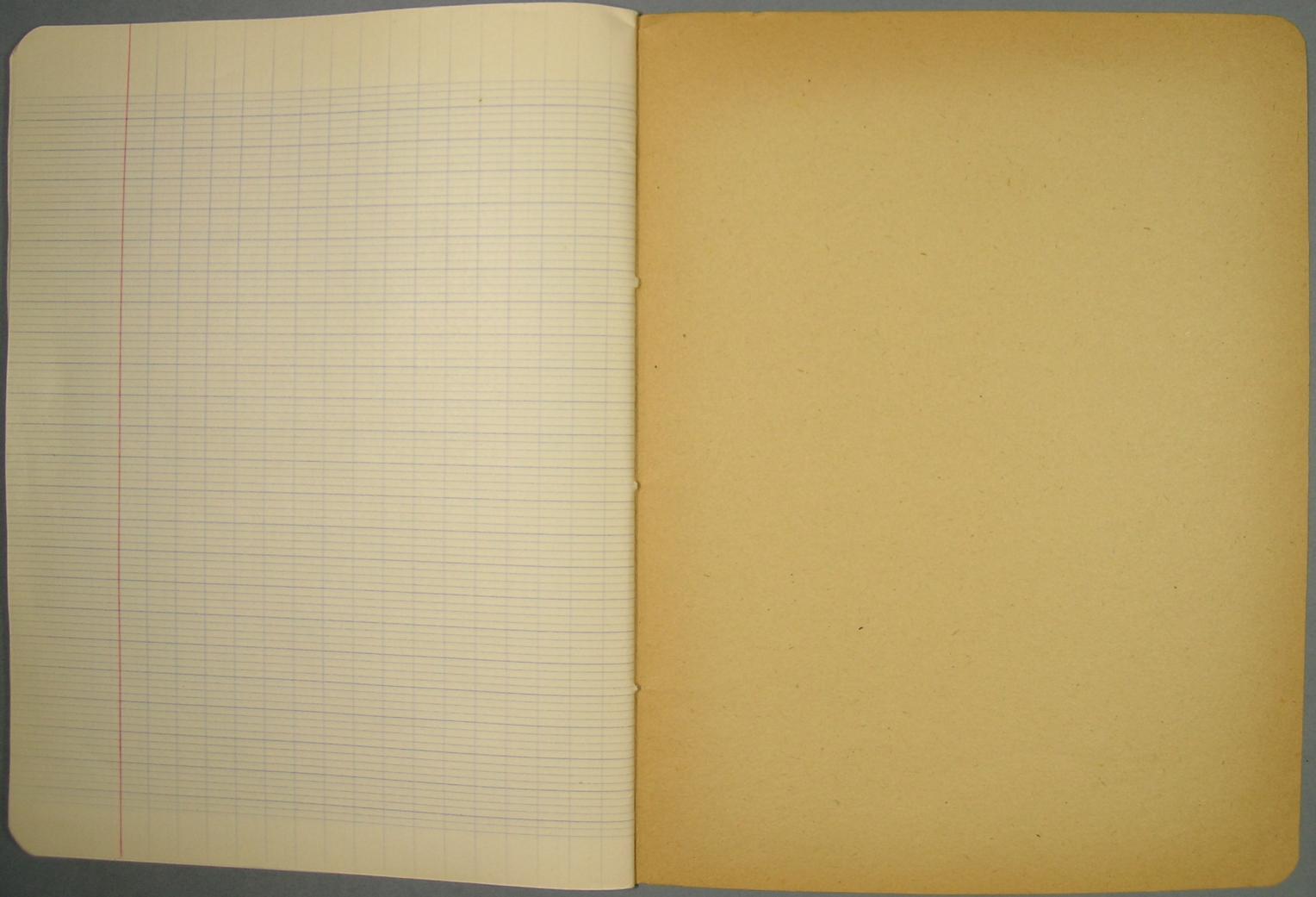
"Il pourrait, écrit M. Bonnat, très peu connaître la psychologie humaine pour s'étonner qu'en fois ou autre, dans la multitude des déclarations qui furent faites alors, quelque un ait été la victime d'un ostracisme exagéré et peu fondé en "caïnon" comme ce fut le cas d'un juif.

cf. Rev. Chr.
n° 181)

et aux manœuvres. Mgr Léonard dut, pour empêcher de faiblesse nominations résister à de puissants protecteurs comme ce fut le cas à Ville, où Mathieu fut nommé curé alors que Portailhons soutenait Ducasse que l'on avait "un canon affublé du bonnet rouge, dansant autour de l'arbre de la Liberté" (lettre de Mgr Léonard à Portailhons).

Intelligence médiocre et volonté timide "mais nature décise et bien intentionnée"; Mgr Léonard fut cependant "désavouer les problèmes complexes" que posait l'application du Concordat. Il fit un effort ^{assez} ~~assez~~ pour garder une paix impartiale entre tous les prêtres qui il considérait tous comme "ses enfants". Et il dut y renoncer puisque son deces fut "l'objet de tous les regards" (Monsieur Beaumain).

II - La restauration du clergé - Absorbé par les problèmes d'organisation, Mgr Léonard n'eut guère ni le temps ni les moyens de s'occuper du spirituel. Il avait, cependant, obtenu des mars 1805, obtenu de l'Empereur le retour des bâtiments du Grand-Leminaire à leur ancienne destination et ouvert, à la rue Rose, la pension du Léon.





Le Grand Séminaire de Bayonne

ens ont maintes fois
dépend le christianisme.
dit-il à ses presbytères
"

(5)

" qui emploie en partie
inté au XVI^e siècle.
Le peuple la connaît, la
imme les plus usuelles
Il respecte profondé-
un grand nombre de
laisant la part de la
isanturie anticlerica-
mbre, on a parfois l'
elle qui procède d'un
e. Un prédicateur
e mettre en place ? Il
sements une bonne
l'effet est sûr" (Dan.
43).

"jugements d'eau
et saints portent sur
Pédro, un Denys le
atherine de Sienna ont,

pour les dégonfler, des mots si vifs, si persecutants que
nous sommes tentés de crier à l'outrance. Des conciles

Le grand Séminaire de Bayonne

C'est un axiome dont les historiens ont maintes fois constaté l'exactitude, que "des prêtres dépend le christianisme". Aussi saint Pierre recommandait-il à ses presbytères de se montrer "les modèles du教義教義".

Et c'est bien la décadence du clergé qui explique en partie l'ébranlement qui secoua la chrétienté au XVI^e siècle. "Cette décadence", écrit Daniel Rops, le peuple la connaît, la constate ; c'est même un de ses thèmes les plus usuels de conversation et de plaisanteries. Il respecte profondément le sacerdoce, mais il méprise un grand nombre de ceux qui en sont reçus. Même en faisant la part de la moquerie sans malice et de ces plaisanteries anticlericales dont Rabelais recueillera bon nombre, on a parfois l'impression d'une haine latente, celle qui procède d'un amour déçu, d'une confiance trahie. Un prédicateur veut-il réveiller son auditoire et le mettre en joie ? Il n'a qu'à glisser dans ses développements une bonne blague sur les moeurs du clergé : l'effet est sûr" (Dan Rops - L'Eglise de la Renaissance, p. 143).

Bien plus significatif encore : les "jugements d'une sévérité terrible" que papes, évêques et saints portent sur l'inconduite des clercs. Un Alvarez Pelago, un Denys le Chartreux, une Colette de Corbie, une Catherine de Sienne ont, pour les stigmatiser, des mots si vifs, si persecutants que nous sommes tentés de crier à l'outrance. Des conciles

2

sont obligés d'envoyer aux prêtres "de dire la messe au moins quatre fois par an"; car plusieurs de ceux-ci "passent leur temps à jouer, à boire et à se distraire avec des femmes", quand ils ne coivent pas après les bénéfices et les canoniques afin de pouvoir mener une vie facile dans le luxe et l'oisiveté. Et côté de ces clercs nantis, il y avait tout "un prolétariat ecclésiastique: des prêtres sans vie intérieure, sans savoir, sans dignité", dont "la seule activité apostolique se limitait à la célébration de la messe" (Loyd - Hist. de l'Eglise, p. 199) et le seul souci était de "se faire rétribuer le moins mal possible par les fidèles" (Daniel Rops, l'Eglise de la Renaissance, p. 144).

Or à la racine de cette décadence, il y avait une formation déficiente, pour ne pas dire une absence de formation; car il n'y avait point de séminaires. Les quelques écoles presbytérales qui subsistaient encore ne pouvoient fournir ni une formation sérieuse ni une instruction solide. Les prêtres qui en sortaient étaient certains incapables de prêcher et la plupart trop peu cultivés pour s'adonner à l'étude. Aussi "avaient-ils l'imposture comment et formés à la hâte, trop de prêtre avaient des connaissances théologiques si rudimentaires qu'il cestait dire qu'ils n'en avaient point" (Daniel Rops, l'Eglise de la Renaissance, p. 145). Les clercs qui pouvoient se payer des études plus poussées, avaient bien de célèbres universités où ils trouvaient des maîtres éminents. Mais là, mêlé à la foule des jeunes gens du monde et, à peu près, libres d'ordonner leur vie à leur guise, ils perdait plus d'un côté que ils ne gagnaient de l'autre.

3

C'est dans cette conjoncture qu'il faut se placer pour mesurer l'importance du décret qui, le 15 juillet 1563, institua les séminaires. Le Concile de Trente créait, par là "le moyen propre et indispensable pour garantir la flexe ininterrompue d'un sacerdoce intégré et vigoureux". Il instituait "une école qui serait une perpétuelle source d'érudités sacerdotales" et où les futurs clercs seraient "formés, dès l'adolescence, à la piété et à la science des choses divines et humaines utiles à l'exercice second de leur futur ministère." (Etat de la Société Gén. des Séminaires, Doc. Cath. n° 1400). Et ainsi s'éleverait dans chaque diocèse "un foyer de piété et de zèle, une sainte maison d'études profondes et serrées, un véritable cenacle où les élus, sous le souffle de l'Esprit, se transformeraient en des hommes nouveaux « possédant le Seigneur et possidés par lui. »"

Le Grand Séminaire de Bayonne

1. Avant la Révolution

Un siècle après les prescriptions du Concile de Trente, beaucoup de diocèses n'avaient pas encore leur Séminaire. C'était le cas de Bayonne ainsi que celui de Lescar et d'Oloron. Encore ces deux derniers diocèses avaient-ils pris les devants puisque Lescar en était pourvu depuis 1684 (sous Mgr Descaux de Mesplas) et Oloron depuis 1708 (sous Mgr de Rebol).

1. Fondation du Séminaire de Bayonne : cependant on y songeait aussi à Bayonne.

En 1580, Mgr Jacques de Maury s'était préoccupé d'ouvrir un Séminaire ; mais le projet n'avait pu aboutir. Mgr Fouquet dut y penser également, car, dans une lettre que, le 2 juillet 1642, il écrivait à M. Co. doing, Vincent de Paul fait allusion à une "relation de Mgr de Bayonne touchant son espace de séminaire". Et l'on sait que le même Evêque s'était enquis des règlements du Séminaire de Saint-Nicolas de Chardonnet.

Plusieurs legs et donations faits en vue de la création d'un Séminaire pour la formation des clercs, constituaient déjà un fonds et permettaient d'envisager les premiers travaux. C'est, en effet, à cette intention, qu'en 1684, Marthe de Lalande avait légué les manoirs d'Euperben et de Baudonne qu'elle possédait.

5 1

à Carnos. En 1710, Thomas Brunet mettait — pour la même cause — à la disposition de l'Évêque, sa maison de Port de Sujie d'une valeur de 14.000 livres. La même année, le lieutenant de l'amirauté, Pierre de Lalonde léguait au diocèse sa maison du jeu de Paume et deux mietairies servies à Anglet. En 1715, le lieutenant du roi au Gouvernement de Bayonne, René de Gibaud, éra léguait, en vue de la création d'un séminaire six milles livres que, sous "des observations de la famille", l'Évêque touchait à trois milles.

Sous ces entrefaites, le lieutenant du maire de Bayonne, M. J. Pinkelier mettait en vente trois mietairies que "il possédait "du côté de la Porte Saint-Léon, non loin de la ville". C'étaient l'Estanguet, Sainte-Croix et le Pin. Ce dernier domaine comprenait une maison, une grange, un bois, un grand jardin et une vigne haute, le tout d'un seul tenant et d'une contenance de sept arpents. Mgr Dreux-Brézé saisit l'occasion d'autant plus facilement que le trésorier général du duc d'Orléans, le richissime M. de Marignac prenait sur lui les frais d'achat et de construction.

Et l'on songea à la Direction. Pendant que les travaux marchaient grand fracas, Mgr Dreux-Brézé entama les démarches auprès du Provincial des Docteurinaux de Toulouse qui chargea le Père César-Guillaume de monter les pourparlers. Il fut convenu que l'Institut de la Doctrine Chrétienne aurait la propriété du Séminaire et des fonds de dotations, à l'exception du legs Pierre Lalonde que le P. César jugea "plus gênant qu'utile pour le séminaire". En retour, l'Institut s'enga-

fait à l'avenir "des directeurs pris dans la Congrégation, avec la liberté pour le présent et l'avenir, de distribuer à ceux qui seront choisis, les emplois pour lesquels ils les croient les plus propres et la faculté de les changer quand ils le jugeront à propos, à la charge toutefois d'en substituer d'autres d'autres à leur place Ces directeurs devront donner soigneusement aux jeunes séminaristes l'instruction qui convient et les élever dans l'esprit de leur état. A cet effet, ils leur feront chaque jour une classe de théologie, une conférence sur les cas de conscience ou sur l'Écriture Sainte; ils leur apprendront les cérémonies de l'Eglise et le plain-chant; enfin, ils leur feront pratiquer régulièrement tous les exercices de piété qu'on a l'accoutumé de pratiquer dans les séminaires" (Bal. Cath. 1816 p. 368-369). Quant à la pension des séminaristes, elle devrait être fixée par l'évêque.

Négociateur habile et administrateur avisé, le P. Bézard avait fait insérer dans le contrat d'établissement l'importante clause suivante : "L'contention de M. de Harrisque ayant été que l'exercice du séminaire fut donné et maintenu avec R.R.P.P. de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, si la Congrégation venait à être troublée dans cet exercice, elle demeurera néanmoins en possession de la maison et enclos de l'un avec ses meubles et effets, toutes ses appartements et dépendances sur l'hôtel de ville, le tout demeurant donné et irrevoablement acquis

7

5

"des à présent à la Congrégation en toute propriété...
(Arch. de Bayonne G.G 151 bis)

2. Une gestion fructueuse. D'ailleurs, la gestion du P. César n'allait pas tarder à s'avérer fructueuse. Il venait de prendre possession des biens que le contrat d'établissement attribuait à la Congrégation des Docto-rinaires, quand il apprit que la propriété de l'Estan-guet avait été achetée par Etienne de Harriague, frère du principal bienfaiteur et maître du château de Baudonnois à Barros. Il pensa qu'un échange pourrait l'intéresser ce dernier et il lui proposa de céder les trois métairies de Barros, héritées de Mar-the de Lalande, contre le domaine de l'Estanguet, tout en s'engageant de lui payer la différence qui était de 5. 274 livres. Etienne de Harriague accepta le man-
ché et, du coup, le Séminaire se trouva à la tête d'une propriété de vingt arpents. Quant à la diffé-
rence, ce fut encore M. de Harriague qui la sortit.

Il faut le dire que la gestion du P. César fut ap-
proposée à Toulouse. Et Bayonne, on n'en fut pas, non
plus mécontent. "Mgr Druillet naturellement bien
"porté" en faveur de la création nouvelle et de la con-
"grégation qui devait la diriger, profita de cette cir-
"constance pour faire décharger, par le clergé ^{du} cloître.
"Alors, le Séminaire et les Pères de la Doctrine, des
"taxes, décimes et compositions extraordinaires qui
"allaient régulièrement leur incomber. Le bureau du
"clergé ne fit aucune opposition. Grâce heureuse des
"avantages devant résulter de l'institution de ce
"Séminaire, d'abord pour les jeunes clercs qui y

8
5

"seraient élaborés, pour le renouvellement ensuite des autres ecclésiastiques dans l'esprit de leur état au moyen des retraites qu'il serait possible de venir à faire, il décida volontiers que si le séminaire ni ses directeurs ne seraient jamais compris dans les cotés des taxes et autres compositions ecclésiastiques" (Bul. Cath. 1886, p. 383)

Pendant ce temps, les travaux de construction se poursuivaient sans relâche. Et les observations que fit le Supérieur du Séminaire de Barbes à qui l'on avait soumis le plan, n'en éalentèrent point la concorde. Ils "furent poussés avec tant de diligence, l'argent fourni par M. de Harriague au fur et à mesure de leur exécution arriverait si à propos, qu'en moins de sept mois le séminaire entier, meuble, avec ses murs blanchis, ses volets, portes et dessus de portes peints couleur de bois, ses croisants en rouge à la mode dominante du pays, se trouvait debout à la grande joie de l'évêque, du bienfaiteur principal et de tous ceux qui avaient à cœur la rénovation et les intérêts religieux du diocèse". (Bul. Cath. 1886 - p. 399-340)

Aussi le séminaire fut-il recevoir des élèves dès novembre 1782. Le premier Supérieur en fut celui-là même qui avait ^{été} la cheville ouvrière de la fondation, le P. Bézat-Guillaume; il était aidé des Pères Cavalier, Chalvet, Reithan, et bientôt après du Père Baffignac.

3. Mais une direction défectueuse - "Or, le séminaire de Bayonne dont la fondation avait été si heureuse à tant de points de vue, fut entachée à son origine d'un vice

9 - 6

"dont il ne put jamais se défaire complètement. A plusieu-
"rs reprises il essaya de s'en dégager et même alors
"que il y avait peut-être réussie, il demeura, en souvenir
"du passé, un objet de méfiance. Ses soupçons, en cro-
"mant sans cesse sa vie, en paralyserent le cours, et
"il n'eut pas la force d'arriver jusqu'à l'accueil commun
"de la Révolution qui put seul faire sombre les au-
"tres institutions religieuses du diocèse." (Bul. Batt. 1886,
p. 449)

La Congrégation à laquelle Mgr Drusillet avait irrevo-
cablement confié l'éuvre, était en grande partie infestée
de jansénisme. Et, des trois provinces dont elle se com-
posait, celle de Toulouse était, sans contredit, la plus
infiltrée. Le supérieur que la Province avait dési-
gné pour la représenter au chapitre général de 1783, ne
put participer aux délibérations parce qu'il avait re-
fusé de signer le formulaire que le Pape avait com-
posé aux membres de l'assemblée. Quand aux directeurs,
ils étaient tous "des appelants de la bulle Inquisitionis
au futur Concile". C'étaient, au demeurant, des hommes
"pièces, très zélés pour les âmes et de mœurs austères,

Le témoignage public d'approbation que l'Évêque eut
devoir rendre au P. Gasco à l'issue d'une mission
donnée en la Cathédrale de Bayonne sous sa direc-
tion, ne fit qu'accroître l'influence du supérieur
et son emprise sur les âmes. Le grand séminaire
de Bayonne était devenu un foyer de jansénisme;
il risquait d'être une source de révolte.

De fait, quand, en mars 1788, Mgr de la Vieuville
 fut nommé au siège dévacué par la mort de

10
F

Mgr André Gravillet, le nouvel évêque répondit aux félicitations du P. César ^{et de ses confrères} par une lettre sévère : ils n'auraient sa protection qu'à la condition expresse qu'"ils adopteraient formellement sur les questions qui agitaient l'église de France, ses propres sentiments et se soumettraient à toutes les décisions concordées".

"Mis en demeure de s'expliquer", le Supérieur "ne manqua pas de le faire avec netteté et résolution. Mais loin de formuler un retour vers la vérité et l'obéissance, il exprima les idées les plus avancées dans le sens de l'erreur avec un accent si ferme, si décidé qu'il ne laissait d'espérer ni à l'amendement ni au repentir ; et ses confrères signèrent tous l'écrit "comme étant l'expression juste et fidèle de leurs sentiments." (Bul. Cath. 1886, p. 159)

C'était la rupture ! Mgr de la Vieuvaille demanda le changement de tous les directeurs et, en attendant, il forma le séminaire aux théoriciens en théologie. Il y eut "des pleurs et des prirencements de dents"; mais l'évêque demeura inflexible : le P. César fut envoyé à Rodez et remplacé à Bayonne par le P. Doume. Les directeurs congédies céderont la place à d'autres que "l'humanité invitait à la modestie et au silence".

Le Dans la modestie et le silence. - Pendant une année, le Séminaire fut assigné comme lieu de retraite aux ecclésiastiques qui ne voulaient pas s'incliner. Car, fort des décisions de l'Eglise, Mgr de la Vieuvaille exigea de tout son clergé l'adhésion au formulaire d'Alexandre VII. La plupart se soumirent; les quelques réfractaires furent écartés du ministère et privés des sacrements. Pour leur

ménager une solitude favorable à la réflexion, on les isolait au Grand Séminaire sous la garde du nouveau Supérieur qui reçut des consignes précises et sévères, les ecclésiastiques y subissaient une sorte d'asile mitigé, "dont la durée était pour chacun d'eux ordinairement de trois mois".

endant le 2 août 1789, Mgr de la Biennale avisait le P. Doume qu'il songeait à rendre au Séminaire sa véritable destination. Et il demandait qu'on transférait ailleurs les deux chanoines de la Collégiale de Saint-Esprit qui s'y trouvaient encore relégués. Et la date régulière, le Séminaire reprit alors sa vie normale, "dans la modération et le silence". Non pourtant sans histoire ! Les cours venaient à peine d'y reprendre que le curé de Biarritz, M. Lestage recevait l'ordre d'aller y passer ses trois mois de réflexion". La mesure fit quelque bruit et provoqua des remous ; car le 19 janvier 1790, le dit curé s'évadait furtivement de son lieu de détention.

Malgré ces divers tracas, le R. P. Doume avait réussi à régler l'épineux conflit que lui avait légué son prédécesseur. Celui-ci, en effet, avait, sur la foi du pacte fondamental, cru que l'Évêque et M. de Barrigue s'étaient contentés pour obtenir aux frais de ce dernier les lettres d'amortissement. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre qu'à cette, il avait à payer au Trésor royal une somme de 26.191 livres ! Le P. Lescar se récria, allégué ses raisons. Mais en vain, le fermier fiscal ne se laissa pas attendrir : une contrainte fut décernée contre les pères et les logers

12 9

et revenus du séminaire furent mis sous séquestre. Le P. Doume obtint un sursis, fit des recherches, se procura les pièces, produisit les justifications et les décots d'amortissement furent liquides à 5.366 livres que le P. Lafon, syndic du Séminaire, fut payé à Pau le 8 novembre 1732. (Arch. de Bayonne, G.O. 151 bis)

En 1736, le Séminaire changea de direction : le P. Lachapelle succédait au P. P. Doume au moment même où Mgr de Bellefont, nommé évêque ^{de Bayonne} à la mort de Mgr de la Vieuvrière, prenait possession de son siège. Dès son arrivée, celui-ci exigea que "tous les confrères signassent une formule nouvelle rédigée avec soin et cachaient tout subterfuge possible". Le cricle en fut si fin que les opinions d'un directeur du Séminaire ne purent passer. Il ne tarda pas à être remplacé et il n'y eut, dès lors, au Séminaire que des directeurs "parfaitement orthodoxes, quelques-uns, même excellents".

Excellente fut aussi l'administration du P. Lachapelle. Dans le voisinage même du Séminaire, il acquit pour une somme peu importante le domaine Montabert, "consistant en maison, jardin, terre de labour" qui comprenait au moins des fortifications. "Cette acquisition, on conciliee bientôt après, demeura en la possession des Docteuraires jusqu'à la Révolution française". Il entreprit divers travaux de consolidation et d'aménagement qui embellirent le bâtiment et le rendirent plus commode. C'est aussi le P. Lachapelle qui, par un long mémoire, parvint à mettre fin à un méchant procès que l'entrepreneur Gaugat avait intenté aux

Fées de la Doctrine et qui traînait depuis près de dix ans.

5. La rupture : " L'autorité diocésaine, remarque P. Combelle, trouvait de la difficulté à s'accorder comme "elle aurait dû le faire, sur une maison ecclésiastique possédée par une congrégation étrangère "au diocèse qui avait le droit d'en nommer le supérieur et les professeurs." Ajoutons que, malgré la résolution prise au chapitre général de 1764, la dite Congrégation n'avait pu se laver du soupçon de jansénisme qui planait sur elle.

Aussi, dans ses vues, Mgr d'Arches décida-t-il de transférer à l'ancienne

John Robert Green

1901

Pères de la Doctrine et qui traînaient depuis près de deux ans.

Rappo: 10°.
10^{me} d' 10^{me}

6. Le transfert à l'arcessore - Dans son "Histoire du Grand Séminaire de Bayonne", P. Loubieille consacre : "l'autorité diocésaine trouvait de la difficulté à s'accorder comme elle aurait dû le faire, sur une maison ecclésiastique possédée par une Congrégation étrangère au diocèse qui avait le droit d'en nommer le supérieur et les professeurs." Ajoutons que la dite Congrégation n'avait jamais pu se laver du soupçon de jansénisme.

Or, à la même époque, naissait et se développait un autre établissement ecclésiastique qui avait la faveur des évêques de Bayonne : c'était l'œuvre de l'arcessore. Un incident décida Mgr d'Arche à y faire lever les jeunes étudiants en théologie. C'était dans le courant de l'année scolaire 1773-1774 ; deux élèves du Grand Séminaire "avaient remarqué quelques propositions hétérodoxes dans les leçons auxquelles ils assistaient." Ils se communiquent leurs observations, recueillent des notes et font parvenir à l'évêque "un rapport fidèle sur tout ce qu'ils ont rencontré de malencontreux dans l'enseignement théologique de l'Éminaire". Après une enquête sérieuse, l'évêque et ses conseillers "acquièrent la triste conviction que le rapport des deux étudiants ne confirmait malheureusement que la vérité" (Rap de M. Daugeron - p. 361-362).

Mgr d'Arche comprit que, vu la dictée qui régnait au pays, "la position du supérieur de l'arcessore allait

5. Un essai de redressement. - Le chapitre général tenu à Bayonne en 1744 marque une date dans l'histoire de la Congrégation des Pères de la Doctrine. Très ouverte aux influences jansénistes, cette société risquait de manquer à sa mission. Il importait de nommer aux postes principaux de la Congrégation des personnes d'une doctrine sûre et, à cette fin, il fallait user du droit de n'admettre au chapitre que des membres décidés à obéir aux décisions de l'Église. Pour veiller à l'observation de ces mesures, le roi nomma comme commissaire Mgr de Bellefont récemment transféré de l'évêché de Bayonne à l'archevêché d'Ales. Grâce à l'habileté et à l'énergie du commissaire, les nominations furent excellentes et les règlements furent modifiés de manière à prévenir le retour des pernicieuses opinions.

C'est peu de temps après cette révolution, que le P. Bacon fut nommé supérieur au Séminaire de Bayonne. Il avait eu son cœur de jeunesse : pour avoir soutenu "qu'il ne fallait pas obéir au mandement de l'évêque publant la bulle Unigenitus", il avait été exilé par lettre de cachet ; mais, à la fin de celle sanction, il avait découvert "que la bulle était bonne à recevoir" (Nov. eccl. 1746, p. 65). Dans son exil à Lüder, "il fit de sérieuses réflexions, répara une instruction légère par de solides études et le résultat de ce retrait fut une sommission dont il ne se déporta plus" (Bol. Cath. 1886, p. 553).

Le nouveau supérieur commençait avec lui le P. Magne et le P. Danica, deux collaborateurs "dont la vie allait

"s'identifier pour longtemps avec le séminaire de Bayonne, et qui devaient y fournir une carrière irreprochable. En 1762, le P. Magot remplaça le P. Bacon à la tête du Séminaire. Deja fort estimé de ses élèves, il y devint très populaire. "La simplicité, la droiture, parfois même "la franche bonhomie déployée par le nouveau supérieur "dans toutes ses relations ne tardèrent pas à échapper "au succès de l'administration précédente, en gagnant l'affection générale, en attirant au séminaire la plus solide des sympathies, celle qui est fondée sur une profonde estime" (Bul. Cath. 1886, p. 555).

Un des soucis primordiaux du P. Magot fut d'inculquer à ses séminaristes une piété mariale profonde. Comme la chapelle du séminaire n'avait pas d'autel consacré à la Vierge, il s'occupa d'en commander un et il prépara à côté de la grande nef un enclos pour le recevoir, où l'on put désormais célébrer la sainte messe. "Par ses soins, Montalivet "se vit favorisé de nouvelles appropriations, l'Es-tanquet fut rebâti et ses deux propriétés devinrent "par là des séjours plus commodes et plus agréables, donnèrent par leur location un revenu plus avantageux" (Arch. de Bay.).

Son vieux collaborateur, le P. Denize lui succéda dans sa charge en 1773. La Congrégation lui envoya un nouveau syndic et des professeurs nouveaux exclusivement attachés à Bayonne depuis de nombreuses années, le P. Denize ne les connaîtait pas; mais, puisqu'ils étaient envoyés par les Supérieurs, il n'avait aucune raison de s'en méfier. C'est

donc avec un personnel renouvelé et plein de confiance qui fut inaugura sa charge et la nouvelle année scolaire. Le Séminaire paraissait en plein essor : d'assez années s'étaient écoulées sans incidents ni histoires. Mais ne prévoyait l'orage qui citait sur le point d'écarter.

"devenir plus embarrassante par un surcroît considérable d'élèves"; mais il savait "qu'il pouvait compter en toute occasion sur le dévouement et sur l'amour du bien de son cher Papa Daguerre" et il le pria "de joindre à ceux qu'il avait déjà, tous ceux qui étaient au Séminaire de Bayonne". M. Daguerre "accepta le nouveau fardeau que lui envoyait la Providence. Il connaissait en très grande partie les séminaristes de Bayonne, qui presque tous avaient fait leurs premières études à Larréssore, et il était accoutumé de longue main à les chercher avec une affection paternelle" (id. p. 343).

Cependant M. Daguerre songeait à décongestionner Larréssore en fondant un nouveau collège à Bayonne et il pensait y envoyer ses élèves ^{thologiques} qui se préparaient au sacerdoce : ceux-ci pourraient ainsi commencer et à chever leurs études sous le contrôle de l'Évêque. De précisément la reine donaïrière d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg venait de mourir à Bayonne, en recommandant à ses héritiers de faire de son palais de Marrac "une fondation perpétuelle pour l'honneur de son nom et le bien de son âme". M. Daguerre offrit de remplir les obligations imposées par le testament et il proposa de "convertir Marrac en une maison où il établirait un corps d'ecclésiastiques, dont une partie s'employerait aux missions et l'autre à l'enseignement" (Vie de M. Daguerre, p. 377).

"Comme toutes les dépendances de Marrac n'avaient pas été laissées pour être, avec le palais, l'objet d'une fondation pieuse, on donna ordre au conseil

19
12

"d'Espagne, résidant à Bayonne, de les mettre, ainsi que le palais de Marac, aux enchères publiques, avec obligation pour le dernier enchérisseur de fonder "l'œuvre pie qu'avait eue en vue la testatrice". Le dernier enchérisseur, ce fut M. Daguerre. Et celui-ci se félicitait déjà de la réussite de son projet, quand, des intrigues s'étant fait jour, tout échoua.

Cependant, à son arrivée à Bayonne en 1784, Mgr de Pavaie de Villevielle reçoit le projet. Il acquiert le palais de Marac et le domaine de Saint-Michel. "Ce que il y ait de fâcheux, note l'abbé Duvoisin, c'est que, pour acquitter le prix d'achat, il ne voulut point recourir à ses propres fonds ni à ceux de l'évêché, mais bien à ceux du séminaire; et, de plus, à des emprunts qu'il engagea M. Duhalde, le nouveau Supérieur, à contracter dans ce but, de sorte que l'acquisition fut faite au nom de l'Évêque et pour lui, mais avec de l'argent appartenant en partie au Séminaire de Larrèze et en partie soit à M. Duhalde soit à divers particuliers. M. de Villevielle réservait pour lui et ses successeurs le palais de Marac et destina Saint-Michel à devenir son Séminaire diocésain. (Vie de M. Daguerre, p. 132). Malheureusement, des difficultés ayant surgi, les lettres-patentes qui assuraient la jouissance du domaine Saint-Michel, ne purent être enregistrées au parlement de Bordeaux. Et la maison de Larrèze manquait des ressources nécessaires pour construire un nouveau séminaire.

f. L'œuvre de l'ancien séminaire. - Lorsqu'Mgr d'Astéca décida le transfert du séminaire à Larrèze, le P. Da-

nua était le supérieur de la maison de Bayonne. Il y avait longtemps professé la théologie et gardait la sympathie du clergé. La Congrégation le maintint à son poste peut-être dans le secret espoir que l'Évêque reviendrait sur sa décision. Les directeurs furent rappelés et remplacés par le P. Verhaes qui fut nommé syndic et le P. Dabrieu, "un des docteurs les plus recommandables de la Congrégation". Mais, lorsque la mesure s'avéra irrévocable, on ne laissa à Bayonne que deux Pères.

Ils suffisaient, en effet, largement au ministère qu'ils avaient à remplir : la chapelle du Séminaire devait pour le quartier une chapelle de secours que les religieux étaient tenus de desservir. Comme celle-ci était très modeste, le supérieur eut à cœur de lui donner "un peu plus air et couleur d'église", il refit à neuf la charpente et la toiture, il ébaucha tous les murs de six pieds. "Au dessus de l'autel et de la sacristie, il fit donner aux murs une élévation en plus de neuf pieds au lieu de six pour "ménager là en guise de clocher, un pavillon couvert de tuiles plates, exactement semblable à celui qui terminait déjà vis-à-vis l'aile du séminaire. Dans ce pavillon, il établit deux cloches, une ordinaire pour l'horloge et une grande cloche pour appeler "aux offices" (Bul. Batt. 1886, p. 583)

En 1785, le P. Denua, arrivé au terme de sa charge fut remplacé par le P. Gavarencé, mais il continua à résider au Séminaire. Le nouveau supérieur, étant mort trois ans après, le P. Denua fut l'inté-

21
14

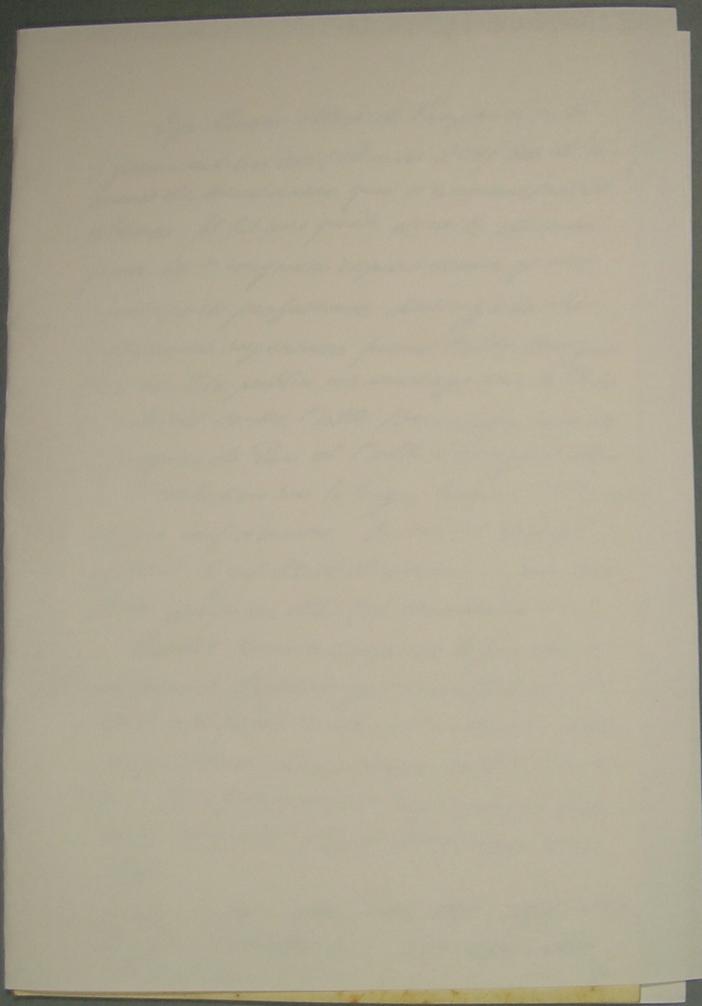
21 jusqu'à la nomination du P. Peylaurent en 1789
celui-ci fut taubrisser, plafonné et repeindre les pi-
èces du pavillon qui servait de logements aux su-
perieurs. Il demeurait encore au Séminaire avec
le P. Lefort et un frère convers quand il fut expul-
ié en 1792 au moment où le gouvernement s'empara
de la maison et de toutes ses dépendances.

HISTOIRE du GRAND-SEMINAIRE DE BAYONNE

Supprimés par la Révolution, les Grands-Séminaires ressusciteront après la tourmente; mais aucun ne conservera le style de vie qu'ils avaient auparavant.

"Nous n'avons, écrit le chanoine Dubarat, aucun document sur l'enseignement du séminaire; mais le contrat passé avec les Doctrinaires stipulait chaque jour une classe de théologie, une conférence sur les cas de conscience ou sur l'Ecriture Sainte, l'étude de la liturgie, le plain-chant et les exercices de piété accoutumés. Toutefois le séjour du séminaire ne comportait pas habituellement, comme aujourd'hui, cinq ou six années d'étude. La philosophie n'y était pas enseignée" (Missel de Bayonne de 1543, p. CCCXLIV).

Il semble, d'ailleurs, que la présence au séminaire n'était requise que comme préparation directe aux Ordres majeurs. Les Ordonnances synodales de 1749 devaient faire loi en la matière. Or ces Ordonnances n'exigeaient, pour la réception de la tonsure, qu'une simple retraite au séminaire. (Titre XIII, art. II)



Ngr Lacan obtint de l'empereur, le
1^{er} germinal an XIII (28 mars 1805) les bâte-
ments du séminaire qui n'avaient pas été
aliénés. Il fit une visite dans le diocèse
pour les + urgentes réparations, y mit
un corps de professeurs distingués. Les
2 premiers supérieurs furent l'abbé Bourgoin
qui, en 1816 publia un ouvrage sur le Préc.
à intérêt contre l'abbé Barradère curé de
St-Jacques de Pau et l'abbé Darrigol dont
la Dissertation sur la langue basque (1827) est
un peu chef d'œuvre. En même temps
existait le grd. 8^e de Biñazarre qui sub-
sistait jusqu'en 1831 (cf. Bourdaine - V.)

GB Bientôt le vieux Corps de Logés du sé-
minaire de Bayonne fut insuffisant. On
était obligé de "mettre constamment plu-
sieurs élèves dans chaque cellule, tandis
qu'un seul y trouvaitrait à peine un loge-
ment commode" (Mgr d'Ormesson. 6200.
1826)

Séminaire - 1140 - ~~223~~ - ~~256~~ ~~260~~ - ~~223~~ 282 -
808 - 810 - 315 - ~~27~~ - 822 - 323 - 393 - ~~223~~
77 - 103 - 106 1

le nivôse an XIX (25 décembre 1802), Mgr Lanton
s'installait à Bayonne - Paul Duhalde
dresse l'acte d'installation en présence
du citoyen Boniface-Louis André Castellane
préfet du département, Joseph Jacques Leterrier
natif de Montauban, paroisse de Thuy, décès
de Verdun, nommé évêque de Bayonne
par arrêté du 16 messidor an X - installé

son épiscopat le 11 novembre 1802 - sacré
Daron tom 1 par Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie
P.-L.-M. Bernier, évêque d'Orléans assisté de Charles
Montault (vêc d'Argens) et Jean-Praphose
Bul. Luc de Belleg (archev. de Toulouse) (19 novembre
cath. 1802) - il a célébré la messe. Etat Beaucorps de
peine à accepter l'épiscopat sur les révo-
lences de l'abbé Mandri son confesseur
- Diocèse composé de 6 anciens diocèses (Bayonne,
Dax, Oloron, Lectoure, Tarbes) + fraction
d'Auch, Bordeaux, Bazas et Comminges

124 - 1'600 communes - un million d'âmes
101 1309 Ciré de Bief et Pau.

Testament en faveur du séminaire

Manuscrit - 1-~~366~~, ~~367~~, 369-370-373-~~374~~.
~~377, 381-382-383.~~

"L'un des derniers actes de M.
d'Orbigny, et non des moins douloureux de
l'administration de ce prélat, fut le transfert
de la classe de théologie du séminaire de
Bayonne à celui de Larrébore. L'inspec-
tion suspecte des doctrinaires y don-
na l'au; aussi vécut-on dès lors, pendant
15 ans et jusqu'à la Révolution, un semi-
naire vide d'élèves, tandis que les religi-
eux jansénistes y restèrent toujours. (Jasenat
A. 289 - Rec. sur l. et d. de Bayonne)

— Mon Séminaire "Un de ses premiers soins fut
d'organiser les circonscriptions paroissiales
des 3 départements (B. G. - H. G. et Landes -
l'évêque et le préfet nommèrent les curés de
Canton - ceux-ci s'entraînèrent avec les juges
de paix pour désigner les successoires. Proclamation
du décret le 21 brumaire an X (13 novembre 1803),
devant préfet à M. Jacques de Pau

Canciens diocèses (Bayonne - Dax - Aire -
Lescar - Oloron - Barbes) et fractions de
la (Auch - Bordeaux - Béziers et Comminges)

Le 6 juillet 1797 + de ci-dessous constitutions
que de prêtres non asservis - 800.000
catholiques - et 1.480 prêtres. Mgr Loison

testa en faveur du Séminaire par acte du
2 octobre 1814. - de 1803 à 1819 il ordonna
332 prêtres. — Mgr d'Oratios établit un
grand Séminaire à Bétharram - restaura
le Gd Sem. de Bayonne qui devint le seul
établissement diocésain - organisa retraites
ecclésiastiques et conférences - Mgr Lacour
démissionnaire se retira à la villa l'Espérance
propriété du Gd Séminaire - Mgr Succellier
fit de grandes améliorations de la régime
des Séminaires et leur entraînement et son œuvre
du recrutement

retard de fondation cf. Léborgne p. 167

Ordinance de Louis XIV - 15 XII 1698. D'après
cette ordonnance, les évêques envoient aux
curés et autres ecclésiastiques "de se reférer
Léborgne" dans des séminaires, jusqu'à et pour le temps
pp¹²" de deux mois, pour des causes graves, mais
B3 "qui ne méritent pas une instruction clé-

Ordinance de Louis XIV - 15 XII 1698. D'après cette ordonnance, les évêques envoient aux curés et autres ecclésiastiques "de se retrouver l'hôpital dans des séminaires, jusqu'au et pour le temps de deux mois, pour des causes graves, mais 83 "qui ne méritent pas une instruction dans les formes de la procédure criminelle".
1698
1700 (cf. Semi. de Dax p. 87) - Le séminaire devait héberger gratuitement les prêtres qui voulait y faire leurs études.

1698
1700
73 { "Le jansénisme a semé, dans le clergé régalier et séculier, de la mauvaise graine de prêtres furieux et constitutionnels"

'Mon frère sépara les séminaires de théologie et de philosophie. En 1809, il obtint de la ville de Dax et de l'autorité universitaire d'unir son petit séminaire au collège que la ville de Dax essayait vainement de mettre en état de marcher et de vivre.'

Le séminaire ne refusait guère et ne conservait jusqu'à la fin de leur préparation au séminaire, que les bourgeois qui, ne pouvant se suffire avec leurs trop modestes ressources, étaient obligés de confier au Séminaire, pour le temps qui était nécessaire, le soin de les préparer

Le 14 octobre ¹⁷⁸⁹ parvint le décret de l'Assemblée nationale qui supprima les écoles le 2 novembre ¹⁷⁸⁹ confisquées du Séminaire. Constitution civile du clergé votée le 12 juillet n'exigeait le serment que des évêques et des curés élus et institués. La motion Voirdal étendit à l'évêque à ses vicaires et directeurs des bernardins - Le 21 janvier 1791 à l'assemblée nation, on voit instructions détaillées sur le droit du sacerdoce.

Le Concordat de 1801 régularisa la situation. Dans le courant de l'année 1810, l'évêque de Bayonne songea à prendre possession de l'immeuble.

"Un seul évêque avait à reorganiser la vie religieuse sur l'étendue des trois départements L.-P. et H.-P. soit sur un territoire soumis, avant la Révolution à la juridiction de 5 évêques

"L'évêque de Bayonne voulut avoir ses
seminaristes auprès de lui et il leur ouvrit
un asile à Saint-Léon.

"Il avait été mis en possession des locaux
de Saint-Léon, par un décret impérial daté
de Saint-Cloud le 7 germinal an XIII, 26

mars 1805 - Les seminaristes au nombre de
38 dont 4 "régentant" à Dax de 36 à 16 ans

À la fin de 1812, ils sont 56. Théologiens, ^{sous}

Mgr Lévy a couvert le p. s^e de Dax et de
Bétharram pour les élèves de philosophie
Dax en 1805 et Bétharram en 1808.

"Quel que fut l'état des bâtiments que l'
évêque avait hérités à St-Léon, il semble diffi-
cile d'admettre que la popularité fut tellement
"à la gêne, que le besoin de la diminuer en
ébauçonnant. Se fit déjà sentir" (Lahargue
n° 198) - Au retour d'Espagne, Fr. T. Dapoz
avait 600 francs dont il s'empressa de faire des
aumônes au Séminaire de Bayonne

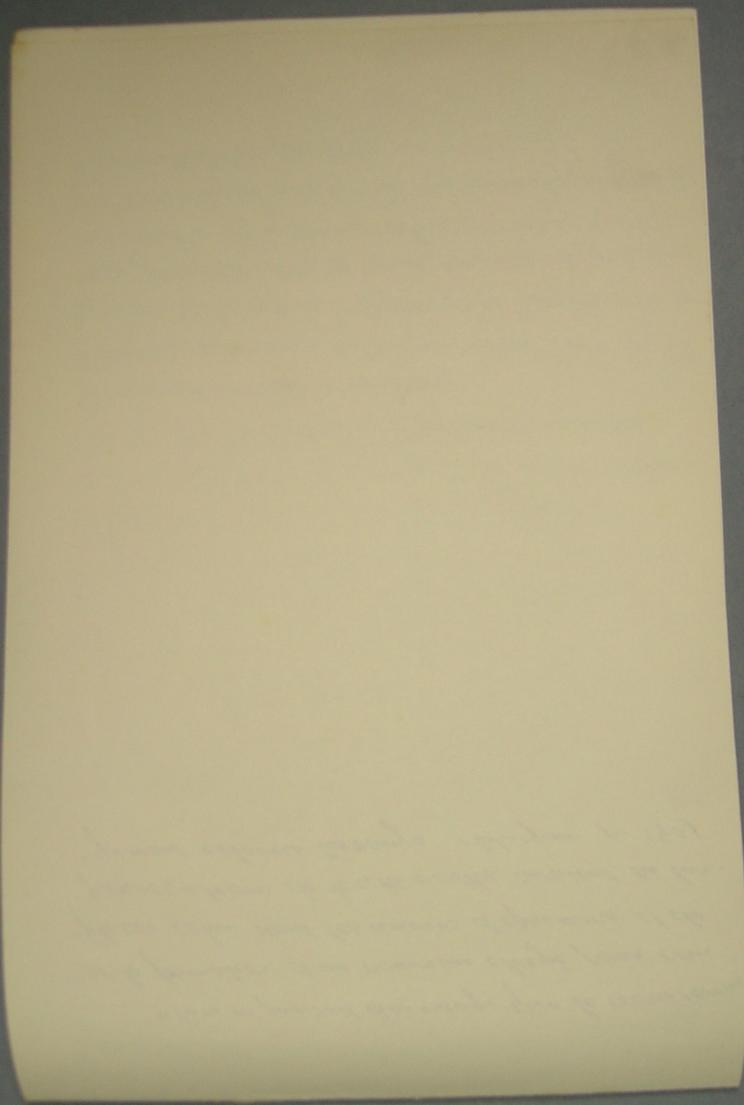
L'ancien directeur du Sem de Dax
en 1806 professa à Bayonne la théo-
logie - à consulter le livre de raison
de M. Duproy.¹

Dès 1811, la question se posa à Mgr
Loyson du Transfert du Séminaire de
Bayonne dans un établissement qui
put réunir élèves de philosophie et
étudiants en théologie.

Le reflux des troupes françaises d'Espagne
amena le gouvernement impérial à requérir l'abandon
des établissements à proximité de la frontière
le 15 octobre 1813, était prévu le transport à Dax
des meubles du Séminaire. L'arrivée des meubles
annonçait celle des séminaristes.

L'acquéreur du Séminaire M. Domjanyi exigeait l'env² (cf. 817)
Le 11 novembre la vente fut effectuée à Dax dans des conditions
assez médiocres. Mais les mœurs ne suffisent pas les élèves
le 11 décembre 1813, le Séminaire de Dax était mis en requérition
pour servir d'hôpital militaire - Les séminaristes durent se réfugier
à Bayonne le 28 décembre 1813

"rien ne pressait davantage que le recours à
"et la formation d'un nouveau clergé pour com-
"placer celui dont les années d'épreuves et de
"persecutions de toutes sortes avaient si lar-
"gement éclaté les rangs" (Lahargue p. 196)



37

1

l'ancien
vieux
d'âge
tige par
sous
marché de
ces ve.
les citées
des mains
meilleurs
sont
et tous

les nou-
velles
se sont com-
mencé
ils devront
gagner
que de
fricasses
l'affaire,
n'ont pas
été possé-
sés tardés,

I

Le devait être ^{vers le commencement} ~~le~~ de l'année
1775 au janoix
Le devait être ^{vers le commencement} ~~le~~ de l'année
1774, on remettait, un jour, à Monseigneur d'Arche
un rapport qui le bouleversa. Il était rédigé par
deux étudiants du Grand-Seminaire ^{tous deux furent nommés} Ronsard de
Menday et Behala de Saint-Pé. Le premier ve-
nait de Paris où il avait fait d'excellentes études
et se préparait à recevoir le sacerdoce des mains
de son évêque. Le second était l'un des meilleurs
^{professeurs} élèves de M. Daguerre et il était sur le point
d'entrer dans les ordres sacrés. Il étaient tous
les deux excelllement nantis.

Ils avaient, dans l'enseignement des no-
veaux directeurs, remarqué des propositions
qui leur semblaient hérétiques. Ils s'étaient con-
muniqués leurs observations, avaient recueilli
des notes et ils s'étaient persuadés qu'ils devaient
en délivrer à l'autorité compétente : Monseigneur
d'Arche qui, déjà, luttait contre le mal qui de-
vait l'emporter, en éprouva une grande tristesse.
Et, ne pouvant s'occuper lui-même de l'affaire,
il en chargea ses conseillers, leur ^{demandant} recomman-
dant de lui en rendre compte le plus tôt possi-
ble ; car il désirait régler la chose sans tarder.

5

en grande partie
deux destinations soit à des missions ou à des établissements
soit à élever des jeunes gens pour le sacerdoce.
M. Duhatel se trouvait donc dans l'impossibilité de s'attaquer aux travaux de construction.
Mme de Villeneuve pensa lui procurer les fonds nécessaires à cette fin en unissant au futur Séminaire les revenus de la cure et d'un pâté dont le paroissage appartenait au chapitre. Il sollicita du Roi l'autorisation de procéder à cette union ainsi qu'à la translation du Séminaire de Lavaresse à Bayonne.

Cette double autorisation lui fut accordée, mais "à la charge de concevoir les intérêts du chapitre par un dédommagement convenable".

2

Les conseillers firent donc diligence, et ils acquirent promptement la conviction que le rapport des deux étudiants était exact. Bien qu'il lui en coûta de prendre des mesures extrêmes, Monseigneur d'Arche n'hésita cependant pas: il signifia aux Pères de la Doctrine que "les séminaristes allaient quitter l'établissement". Inutile de dire qu'il y eut des réactions: les doctrinaires essayèrent de détourner l'orage, promettant "de ne plus employer au Séminaire que des hommes d'une parfaite orthodoxie". Mais rien n'y fit, l'Évêque demeura inflexible.

Les séminaristes furent alors conviés à ce que le père appelait familièrement son "cher papa Ingoufe". Celui-ci les reçut, malgré les difficultés du moment, d'autant plus paternellement que la plupart d'entre eux ^{avaient été} ~~avaient été~~ élèves de l'Académie et y avaient fait leurs classes de grammaire et y avaient fait leurs études classiques. La joie fut d'autant plus grande que, quelques années auparavant, il avait fait élever un nouveau bâtiment, avec dans l'intention d'accueillir ^{quelques} ~~quelques~~ élèves de philosophie et de théologie. Cependant cet afflux d'élèves le mettait à ^{étonner} ~~peine~~

Il est incontestable que l'abandon de ses
droits sur Marrac, fut extrêmement pénible
au bon frère M. Daguerre. Mais n'était-ce pas
l'avortement d'un projet longuement mûr? Il
avait cependant cru devoir faire ce sacrifice au
maintien de la paix et de la concorde: il se
meilleurait des procès qui flânaient et ne s'achevaient
jamais.

Cependant la Providence lui réservait une
consolation sinon une ranche. En 1783 Mgr Etienne
Joseph de Pavie de Villeneuve succédait à Mgr Tournemire
de la Tezonays qui venait d'être transféré de
Bayonne à Liscieux. À son arrivée, il manifesta
le désir de rapprocher le Séminaire de la ville
épiscopale: il représentait donc la vieille intention
de M. Daguerre. Or, par une de ces ironies dont
la Providence est coutumière, il se trouvait qu'
après en avoir convoité la possession, ^{le frère} M. de P.
cot se voyait cedut ^{de cette façon} à se défaire de la propr.
été de Marrac et des Saint Michel. Mgr de
Pavie de Villeneuve les acquit au prix de cent
cinqante mille francs

les futurs prêtres". Mais ces Congrégations sont ou trop récentes ou encore absorbées par les missions populaires.

Il y avait, enfin, des difficultés psychologiques. Comme les évêques accordaient souvent les ordres sur la simple recommandation d'un personnage et sans qu'il exige de préparation, les candidats à la prière ^{témoignaient} n'avaient pas à aller s'en former, pour des mois, dans un séminaire ? On pouvait se le demander. Et beaucoup d'évêques se le demandèrent en effet. Ils se jugeaient combles quand ils pouvaient obtenir qu'avant de recevoir les Ordres, les ecclésiastiques consentissent à se rendre, pendant huit ou dix jours, aux conférences qui on leur faisait dans les maisons de l'Institut, à la cadence d'une ^{entreprenant} conférence le matin et une autre le soir.

Il y eut aussi des oppositions de la part des Universités qui, du fait de la nouvelle institution, pouvaient redouter une domi-